

Procès verbal



**Conseil municipal
du
5 juin 2025**



**PROCÈS-VERBAL SÉANCE N° 2 – CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2025**

2^e SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à 20 heures 05, le conseil municipal de la ville de Wissous, légalement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de M. Florian GALLANT, maire.

Présents en début de séance :

M. Florian GALLANT, maire de Wissous.

Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, adjoints au maire.

Mme Karine THIOUX, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles GARNIER, adjoint au maire, a donné procuration à Mme Véronique JACQUARD, Mme Corinne GUYOT, adjointe au maire, a donné procuration à Mme Françoise FERNANDES, M. Frédéric VANNON, adjoint au maire, a donné procuration à M. Cyrille TELMAN, Mme Catherine ROCHARD, adjointe au maire, a donné procuration à M. Pierre SÉGUIN, Mme Stéphanie GASPARD, conseillère municipale, a donné procuration à Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, conseiller municipal, a donné procuration à Mme Katleen ALBERTINI, Mme Céline SUEUR, conseillère municipale, a donné procuration à Mme Jacqueline LAQUAIS, M. François-Xavier BEORCHIA, conseiller municipal, a donné procuration à M. Jean-Louis JOYEUX,

Mme Wendy LONCHAMPT, conseillère municipale, a donné procuration à Mme Léna COCO, M. François CORRIERI, conseiller municipal, a donné procuration à Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD, conseiller municipal, a donné procuration à M. Philippe DE FRUYT.

Arrivées en cours de séance :

Mme Céline SUEUR, conseillère municipale, à 20h38,
Mme Catherine ROCHARD, adjointe au maire, à 20h41.

Absent :

M. Xavier NGUYEN, conseiller municipal.

Secrétaire de séance :

Mme Léna COCO, adjoint au Maire

→ Élu(e) à l'unanimité

Auxiliaires au secrétaire de séance :

Mme Laurie DELLAVALLE et M. Dorian NARCISSE

→ Élus à l'unanimité

I/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FEVRIER 2025

M. TOULY

Sur le site internet de la mairie, ne figurent pas les procès-verbaux que nous avons approuvés le 11 février, à savoir celui du 5 décembre et du 20 décembre 2024. Comme le conseil n'est pas retransmis, c'est vrai que la population saura ce qui se passe peut-être dans 6 mois. Sur le procès-verbal que nous avons à approuver aujourd'hui, je voudrais faire part, sur la page 16, d'une réponse de M. le Maire, confirmée d'ailleurs par Mme CORENWINDER, comme quoi M. le Maire nous avait avertis, lors d'un conseil municipal, de son action en référé, au tribunal administratif de mémoire, contre la SCI AMÉLIA, là où il y avait le karting de M. BOULEY. J'ai vérifié sur les procès-verbaux qui sont à disposition, et je n'ai absolument pas vu cette information figurer. J'ai peut-être mal regardé, ou pas complètement, donc si vous pouvez vérifier ce point-là. C'est tout.

M. DE FRUYT

C'est une remarque. Je trouve que depuis 2-3 PV, la qualité s'est significativement améliorée. On sait le dire quand ça ne va pas. Je tiens à dire aussi quand cela va bien, donc à l'attention du fournisseur qui vous fait ça. Merci.

M. LE MAIRE

Nous avons évoqué les difficultés qu'on avait eues avec l'ancien prestataire. On a changé de d'interlocuteur chez le prestataire. On leur a fait part de différentes remarques et ils l'ont bien vu, comme ils retranscrivent le PV, ils ont vu les remarques que vous faisiez. Il y a un point qui a été fait par Mme DELLAVALLE et le prestataire. Mme DELLAVALLE, c'est ça ? C'est un changement d'interlocuteur. Merci.

Le procès-verbal est adopté comme suit :

Vote : ➔ 26 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

➔ 2 abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY).

II/DÉLIBÉRATIONS

FINANCES/ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES/MARCHES (SUIVI ET CONTRÔLE)

1. Approbation du compte financier unique 2024 du budget principal

Jusqu'à présent, la reddition des comptes des collectivités locales reposait sur deux documents distincts :

- le Compte Administratif (CA), produit par l'ordonnateur, retraçait l'exécution budgétaire de la collectivité ;

- le Compte de Gestion (CG), élaboré par le comptable public, présentait la comptabilité patrimoniale et le suivi des opérations budgétaires.

Cette dualité entraînait des redondances, une multiplication des annexes et un manque de valorisation des données patrimoniales.

La loi de finances pour 2024 et les textes réglementaires associés généralisent le Compte Financier Unique (CFU), qui fusionne le compte administratif et le compte de gestion en un document unique et dématérialisé. Cette obligation s'appliquera à toutes les collectivités locales à partir de l'exercice 2026. La commune de Wissous, respectant tous les prérequis (application du référentiel M57 et dématérialisation des documents budgétaires), a souhaité se porter volontaire pour un passage au CFU à partir de l'année 2024 pour le budget principal de la commune. Le CFU remplace le compte administratif et le compte de gestion, supprimant les doublons et rationalisant l'information financière.

Il est élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, tout en maintenant leurs prérogatives respectives. Il permet d'introduire des contrôles de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ; de moderniser les ratios financiers ; de simplifier les états annexés, avec une réduction du nombre d'annexes par rapport au compte administratif antérieur ; d'améliorer la lisibilité et la transparence de l'information financière ; de mettre en lumière d'éventuelles discordances entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, contribuant à la fiabilisation des comptes publics locaux.

Conformément à l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte financier unique au plus tard le 30 juin. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune.

M. LE MAIRE

Je vous rappelle qu'il y a eu une présentation du débat budgétaire qui avait eu lieu le 8 février 2024, un budget primitif 2024 le 4 avril 2024 et une fongibilité des crédits le 31 décembre 2024. On est sur la partie totale, fonctionnement et investissement. Le compte financier unique s'équilibre à 15 990 000 euros en recettes. En dépenses d'investissement, on a 14 314 569 euros, ce qui fait un excédent dans la section de fonctionnement de 1 676 000 euros. Sur la partie investissement, les dépenses s'élèvent à 4 127 000 euros, pour un total de recettes à 3 596 000 euros, donc un déficit de 531 000 euros. L'excédent de fonctionnement vient nettement compenser le déficit d'investissement et permet d'avoir un excédant de 1 144 000 euros. Il y a eu des restes à réaliser. Les restes à réaliser, ce sont les engagements qui ont été faits, mais qui n'ont pas été réglés sur la période, qu'on reverra tout à l'heure, au budget supplémentaire. Sur la totalité du résultat net, moins les restes à réaliser en dépenses et en recettes, on arrive à un résultat de 53 333,93 euros.

Point sur la dette. C'est l'encours de la dette au 31 décembre 2024. On est à 8 706 000 euros. On vous a mis la capacité de désendettement. On est à 4,4 ans pour le désendettement de la commune, sachant qu'en dessous du seuil des 7 ans c'est un niveau d'excellence, 10 ans est le seuil de vigilance, 12 ans est le seuil d'alerte, donc on est très en dessous.

Pour vous donner un peu plus de détails sur la section de fonctionnement, on va parler déjà de la partie recettes. Le CFU s'équilibre à 15 200 794 euros et en recettes totales de fonctionnement à 15 990 811 euros. On a une augmentation des recettes de 7,91 % en recettes de gestion courante et 5,72 % en recettes de fonctionnement total. Les impôts et taxes représentent 75,88 %. Les produits et services, 7,14 %. Les dotations et participations, 9,71 %. Après, nous avons l'excédent de l'année N-1 qui a été repris : les produits exceptionnels et les

autres charges de gestion courante. Les impôts et taxes s'élèvent à 12 134 000 euros, dont 6,7 millions d'euros de taxe foncière. On a une AC (Attribution de Compensation) et une DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) perçues par l'agglomération Paris-Saclay à hauteur de 4 697 000 euros. On a une taxe sur l'électricité de 278 000 euros et des droits de mutation de 370 000 euros. Pour rappel, les droits de mutation, il y a deux ans, étaient à plus de 900 000 euros. Là, les ventes repartent sur Wissous. On a des déclarations d'intention d'aliénés, on en reçoit 3 à 4 par semaine. On voit que l'immobilier repart, surtout sur des maisons. La fiscalité locale a augmenté de 531 000 euros, notamment un gros bâtiment d'activité qui est ESSILOR, qui a été taxé cette année, et une augmentation pour la ville de 157 000 euros de reversement de la fiscalité via la CPS. On le verra notamment parce qu'ils ont acté, ça y est, le remboursement des frais de la déchetterie de Wissous qui étaient supportés au préalable – on le reverra en détail ensuite.

Les compensations d'exonération fiscale : on est à 880 000 euros, on était à 846 000 euros. Ça, c'est l'abattement de taxes foncières qui a été mis en place à la suite de la Covid par le gouvernement, donc qui n'entre pas dans la fiscalité, mais qui entre dans la partie dotation. Les recettes CAF ont nettement augmenté pour atteindre 591 000 euros. La CTG avant 2021, la CAF versait l'allocation directement à la ville. Depuis 2021, ce sont les crèches, par exemple, pour parler des crèches, qui les perçoivent et doivent les reverser à la ville. D'ailleurs, nous l'avons vu, nous avons passé des décisions et des délibérations sur ce point-là.

Pour parler des autres postes de recettes, les produits et services s'élèvent à 1 141 000 euros. Les redevances de services périscolaires, enseignement, c'est 489 000 euros. Les redevances à caractère de loisirs et social, c'est 328 000 euros. Redevances à caractère sportif, 40 000 euros. Redevances à caractère culturel, 38 000 euros. Les autres recettes pour 246 000 euros, dont 100 000 euros des recettes de la CPS. Les revenus d'immeubles pour 131 000 euros. Les refacturations de transports scolaires – c'est notamment la navette scolaire qui récupère les enfants dans Wissous pour les emmener soit à Victor Balloche, soit à La Fontaine, qui a été payée par la ville puis remboursée. Avant, IDFM prenait en charge directement les navettes. Maintenant, IDFM rembourse ce poste-là, mais c'est la ville qui est cessionnaire du marché et paye les prestations. Les recettes pour 422 000 euros, dont 220 000 euros de produits de cession – les produits de cession l'année dernière, c'était le terrain pour l'installation du collège – et des atténuations de charges pour 48 000 euros.

Pour rappel, les recettes s'équilibraient à 15 200 000 euros. Dans les dépenses, on est à 13 010 963 euros. En total de fonctionnement, on est à 13 314 000 euros. Je vous ai mis le poste avant Covid pour vous permettre de comparer avec le CA de 2019 et le CFU 2024. On a 672 000 euros d'augmentation. Celle-ci s'explique par des éléments extérieurs comme l'augmentation des fluides qui a eu un impact de 500 000 euros, même un peu plus. Les frais RH, on verra tout à l'heure, l'augmentation a eu un impact de 450 000 euros. La péréquation moins la DGF nous a impactés à hauteur de 350 000 euros. Point important, dans le CFU 2024, c'était l'objet d'une précision lors du budget, notamment dans « autres charges de gestion courante », vous avez 856 000 euros. Dans ces 856 000, il y a 233 000 euros, qui est un versement du budget principal vers le budget parc locatif. Vous l'avez ici et on l'aura tout à l'heure en recette du parc locatif.

Les dépenses, on les catégorise en plusieurs sections, notamment le 011. Le 011, c'est là où on va trouver toutes les dépenses à caractère général, qui s'élèvent à 4 855 000 euros. D'ailleurs, on le voit, le poste « fluides et éclairage public » est à 1,2 million. C'était un poste qui était avant la crise en 2019 dans les 600 000 euros. On a regardé en termes de kilowatt-heure, on a baissé la consommation des bâtiments, mais il y a eu l'explosion des prix – une ville n'est pas

comme les particuliers, les collectivités sont comme les entreprises, il n'y avait pas le plafond d'augmentation. Là, on remarque quand même, en plus des consommations, une baisse des prix. Vous avez les différents postes. Dans affaires générales, on trouve aussi tout ce qui est assurance, entretien, tout ce qui fait fonctionner la collectivité.

Le 012, là, vous voyez les charges de personnel. On est à 6,98 millions d'euros, ce qui représente 52,57 % des dépenses réelles de fonctionnement. On a eu une augmentation par rapport à l'année dernière. On a eu l'évolution au mois de janvier 2024 du point d'indice et du SMIC, qui a eu un impact de 200 000 euros pour la commune. On a fait le choix aussi d'augmenter progressivement la part de la mutuelle pour atteindre 45 %. On arrive à 50 % en 2025.

Il faut savoir que les agents qui prenaient la mutuelle de la collectivité avaient une participation de la collectivité à une hauteur moyenne de 18 %. Ce n'était pas assez. On a eu également une augmentation importante des charges de personnel, notamment de l'IRCANTEC et de la CNRACL, qui sont les charges de retraite du personnel de la fonction publique.

On a fait attention de reprendre les ETP pour vous permettre de comparer les effectifs. On avait réalisé un état dans le DOB avec la répartition hommes-femmes, donc on ne vous l'a pas remise car c'est exactement la même. On a un total de permanents de 141,13. Car nous avons aussi les non-permanents. Les non-permanents sont les saisonniers. Donc, les animateurs, les saisonniers, tous les contrats qui ne sont pas à poste dit permanent dans la fonction publique, on peut le catégoriser en saisonnier.

Je vous remontre l'impact de la péréquation. C'est la DGF moins la péréquation qu'on paye. Je vous le disais tout à l'heure : en 2019, on est encore en positif, on est en négatif à

-316 000 euros en 2024. Vous avez ici les autres charges de gestion courante, les 856 000 euros évoqués tout à l'heure. On retrouve bien – c'est la part orange – le versement au parc locatif pour 233 500 euros, les subventions aux associations, les dépenses de gestion courante, les indemnités, les subventions aux coopératives, ce qu'on appelait l'ex-coopérative scolaire, et la subvention qui est versée au CCAS. D'ailleurs, on l'avait vu, la subvention au CCAS avait augmenté.

Comme je vous le disais tout à l'heure, l'endettement de la ville au 31 décembre 2024 s'élève à 8 700 000 euros. On a payé 273 000 euros d'intérêt de cette dette. On a un taux moyen de 2,89 % avec une annuité payée de 1 283 541 euros. Si on fait les 1 283 000 euros moins les intérêts payés de 273 000 euros, on arrive à un remboursement du capital de la dette d'à peu près 1 010 000 d'euros durant l'année 2024. Il y a la partie fixe, la partie variable et la partie structurée. La partie structurée, ce sont d'anciens emprunts, mais qui ne sont pas des emprunts dits toxiques. Ce sont des emprunts variables et fixes et variables et plafonnés.

Concernant la section d'investissement, on voit la partie subvention d'investissement et dotations. On est sur des recettes d'investissement de 1 359 000 euros. On a ensuite les excédents capitalisés des années précédentes pour 1,2 million d'euros, les opérations d'ordre, 1 032 000 euros. Les opérations d'ordre, en dépense en fonctionnement, on a les amortissements qui sont rebasculés en recettes d'investissement. On arrive à un total de recettes d'investissement de 3 596 millions euros et, lorsqu'on ajoute les restes à réaliser, on arrive à 4 413 640 euros. Dans les recettes nous avons le FCTVA pour 256 000 euros et de la taxe d'aménagement pour 529 000 euros. Le FCTVA est le remboursement TVA sur les investissements. La préfecture nous rembourse 16,404 % des TVA des dépenses. Pendant la première loi de finances qui avait été proposée, il était prévu de baisser ce taux-là, mais il a été maintenu. En taxe d'aménagement, on a un taux de 5 % sur la ville de Wissous. En autres recettes, comme on l'évoquait tout à l'heure, on a 1 204 000 euros d'excédents reportés de 2023 et 574 000 euros de recettes d'investissement en subvention. On vous a mis le détail des

différentes subventions inscrites. Nous avons Paris-Saclay, la région, le département de l'Essonne, et la préfecture également. Vous avez le détail.

En dépenses d'investissement, on arrive à un total de dépenses d'investissement d'équipements de 2 610 000 euros. Un total de dépenses d'investissement avant restes à réaliser à 4 127 000 euros, et donc un résultat après restes à réaliser de 6 033 268 euros.

La répartition des dépenses est à hauteur de : 25 % pour l'éducation, enfance, crèche ; 7 % pour le sport ; 6 % pour les fêtes, animations et cultures ; 27 % pour l'aménagement, cadre de vie, bâtiment, voirie, foncier ; 28 % pour le remboursement du capital de la dette – c'est la partie rouge ; 7 % pour l'administration générale, où l'on retrouve les ordinateurs, les nouvelles tables, par exemple, de ce soir. En APCP, vous les connaissez, nous les avons présentés et nous les avons réajustés au dernier conseil, la nouvelle crèche, ainsi que le projet d'agrandissement du centre omnisports du Cucheron. En dépenses, sur le scolaire et la petite enfance, nous avons 549 000 euros ; pour la voirie, vélo, espace vert, parc, 548 000 euros ; pour le bâtiment, 235 000 euros ; pour des travaux divers, 186 000 euros. Pour le mobilier informatique, je vous l'évoquais tout à l'heure, c'est 102 000 euros. 97 000 euros pour les véhicules, 82 000 euros pour la vidéoprotection et 69 000 euros pour l'acquisition de terrain.

Je vous propose de poursuivre sur le parc locatif. Il y a eu un débat d'orientation budgétaire le 2 février 2024 et un budget primitif le 4 avril 2024. Le budget parc locatif présente un excédent de 437 252 euros. Nous avons des restes à réaliser, ce qui fait que l'excédent est porté à 364 896 euros, sachant qu'on l'a vu tout à l'heure, il y avait eu un virement de 233 000 euros du budget principal vers le budget parc locatif. En charges, nous avons : 114 000 euros pour tout ce qui est charge de copropriété, petite réparation, impôts fonciers, fluides ; 2 582 euros pour les intérêts de la dette ; 674 euros d'amortissement et 2 400 euros de logiciel. En recettes, nous avons : 121 000 euros pour les loyers des baux commerciaux ; 60 335 euros pour les loyers des logements plus charges ; un peu de FCTVA ; des produits exceptionnels ; le résultat antérieur de 20 000 euros et comme je l'évoquais, le versement de la subvention de 233 500 euros du budget principal.

En investissement, en dépenses, nous avons, hors restes à réaliser, 75 392 euros de travaux de rénovation et d'embellissement et 23 000 euros de remboursement du capital de la dette. En recettes, nous avons l'excédent N-1 de 2023 pour 80 000 euros, les excédents antérieurs reportés pour 120 335 euros, du FCTVA pour 15 978 euros, y compris également les cautions, et l'amortissement qu'on a vu tout à l'heure en charge de 674 euros qui passe en recette d'investissement. Voilà pour la présentation de la synthèse du CFU du budget principal et de celui du budget annexe.

Comme je l'ai précisé lors des commissions, nous sommes en CFU. En fait, c'est la fusion du compte de gestion et du compte administratif pour le budget principal. Par contre, pour le budget annexe, nous avons encore le compte de gestion d'un côté et le compte administratif de l'autre, et à partir de l'année prochaine les deux comptes seront fusionnés. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. DE FRUYT

Une question qui est la reprise d'un élément qu'on a abordé en commission, pour partager ces éléments-là avec l'ensemble des membres. Sur le parc locatif, j'ai cru noter qu'on avait entre 20 et 25 logements. Est-ce que depuis vous avez pu nous préciser le nombre exact ? J'avais noté aussi que la liste d'attente pour les logements se comptait, vous le disiez, en centaines. Est-ce qu'on a une idée du nombre de centaines ? Est-ce qu'on a une idée de la répartition de ce chiffre global selon le type de logement ? Merci.

M. LE MAIRE

Nous avons effectivement 20 logements, tout rond, en comptant les logements parc-ville et nécessité absolue de service. Il y a 18 logements parc-ville et 2 logements pour nécessité absolue de service. Dans ce chiffre-là, je retire tous les logements du 14 rue du Bon Puits – le bâtiment qui est maintenant vide, où il y a un permis de démolir et qui se trouve derrière l'école. Nous avons ressorti les taux de rotation des bailleurs. La gestion des flux précise un taux de rotation entre 7,69 % et 5,9 %. Nous sommes à peu près entre 6 et 8 % de rotation. Pour les demandes, nous avons demandé au service de ressortir les dossiers et on a demandé également la ventilation de ceux qui ont demandé Wissous en premier choix. Lorsque vous faites une demande, vous pouvez demander plusieurs choix de ville. Il y a ceux qui veulent absolument Wissous. Ceux qui veulent Antony, mais qui mettent Wissous en deuxième position ou en troisième. On pourra vous envoyer ces éléments-là, mais c'était un peu long à sortir pour aujourd'hui. Donc on pourra vous le transmettre.

M. DE FRUYT

En ordre de grandeur, on reste à des centaines et on va savoir combien. C'est ça ?

M. LE MAIRE

Oui, on vous donnera le détail. Ce qui a été intéressant, c'est de voir ceux qui voulaient vraiment Wissous en premier choix, deuxième choix.

M. DE FRUYT

Par contre, quitte à faire le travail, s'ils peuvent le ventiler par type de logement, parce qu'il y a une problématique studio....

M. LE MAIRE

Alors, les demandeurs peuvent choisir plusieurs types de logement. Ce qui rend compliqué l'analyse car ils peuvent faire un choix multiple T2, T3, T4.

M. DE FRUYT

Qu'ils fassent au mieux. On n'est pas au centième de point.

MME COCO

Y a-t-il d'autres questions ? M. le Maire ne peut pas prendre part au vote.

M. DE FRUYT

Explication de vote tout de même. Nous allons voter, en tout cas pour ma part, contre ces éléments-là, non pas que l'on pense que les chiffres soient faux, mais ces chiffres sont le résultat d'une politique qu'on ne partage pas. On constate que vous estimez que tout ça est parfait, en tout cas très bien. Pour notre part, on voit le résultat de cette politique sur les Wissoussiens. On voit la baisse de la sécurité. On voit la faiblesse de l'entretien courant qui conduit à une détérioration continue du patrimoine communal. C'est la suite d'une politique. Je ne reviendrai pas sur la disparition de Château Gaillard, Paul Doumer, tous ces éléments-là. On voit une maison médicale qui reste désespérément vide. On voit un certain nombre de nuisances qui s'accroissent. On pense qu'en gestion il eût été possible de faire différemment. Je ne prendrai comme exemple que la maison médicale, où on a de fait dépensé 200 000 euros pour avoir aujourd'hui un bâtiment vide. On a récemment dépensé plus de 20 000 euros pour trouver des

médecins. C'est un sujet sur lequel on avait offert de vous rencontrer le cas échéant en commission. On nous a dit « oui, oui » et on n'est jamais revenu vers nous. On pense véritablement qu'il eût été possible de faire autrement et mieux pour les Wissoussiens. À ce titre-là, nous votons contre. Merci.

MME COCO

C'est faux monsieur. Comme le Maire ne peut pas prendre part au vote, je me propose en tant que présidente juste le temps du vote. Je vous remercie.

M. Florian GALLANT, maire en exercice, a quitté la séance pour le vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, la séance est présidée par Mme Léna COCO, adjointe au maire après approbation de l'assemblée.

La délibération est approuvée comme suit :

Vote : ➔ 20 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX).

➔ 6 contre (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

➔ 1 abstention (Mme Chantal CORENWINDER).

2. Approbation du compte de gestion 2024 – parc locatif (M57)

L'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales dispose que le compte de gestion est produit par le receveur du service de gestion comptable de Palaiseau au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice et que l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion au plus tard le 30 juin. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe parc locatif (M57) de la commune.

M. LE MAIRE

On vote la prise d'acte du compte de gestion qui est établi par le receveur.

MME COCO

Du coup, le conseil municipal vote la prise d'acte de cette délibération. On note l'arrivée de Mme SUEUR à 20h38.

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale

MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

3. Approbation du compte administratif 2024 – Budget annexe parc locatif (M57)

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune. C'est un bilan financier de la commune qui rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe parc locatif et de donner quitus à M. le Maire pour sa gestion.

M. LE MAIRE

Je vous l'ai présenté tout à l'heure. Est-ce que vous avez des questions ? Comme la délibération précédente, je passe la présidence à Mme COCO pour procéder au vote et je sors de la salle.

M. DE FRUYT

Même explication de vote que la précédente.

M. Florian GALLANT, maire en exercice, a quitté la séance pour le vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, la séance est présidée par Mme Léna COCO, adjointe au maire après approbation de l'assemblée.

La délibération est approuvée comme suit :

Vote : ➔ 20 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX).

➔ 6 contre (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

➔ 1 abstention (Mme Chantal CORENWINDER).

4. Affectation des résultats 2024 du budget principal

Le compte financier unique 2024 du budget principal présente les résultats suivants :

➤ Pour le fonctionnement :

- un excédent de 1 172 153,23 €
- un excédent reporté de 504 088,05 €

soit un excédent cumulé de 1 676 241,28 €.

➤ Pour l'investissement :

- un déficit d'investissement de 531 305,79 €
- un déficit des restes à réaliser de 1 087 601,56 €

soit un besoin de financement de 1 618 907,35 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » 1 619 627,00 € couvrant le besoin de financement de la section d'investissement ;
- de reporter en section d'investissement, en dépense au 001 « déficit antérieur reporté », 531 305,79 € correspondant au résultat de l'investissement 2024 ;
- de reporter en section de fonctionnement, en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 56 614,28 € correspondant au solde de la section de fonctionnement.

M. LE MAIRE

Comme on l'a vu tout à l'heure, on a des excédents pour le compte principal. Nous avons un excédent de fonctionnement de 1 172 153,23 euros. Un excédent reporté – donc c'était l'excédent 2023 – de 504 088,05 euros, ce qui fait un excédent en fonctionnement cumulé de 1 676 241,28 euros. Nous avons un déficit en investissement de 531 305,79 euros et un déficit des restes à réaliser de 1 087 601,56 euros, ce qui fait un besoin de financement de 1 618 907,35 euros. Nous vous proposons cette affectation, ce qui fait les 56 000 euros d'excédent au global en tenant compte des restes à réaliser qu'on vous a présentés tout à l'heure.

MME COCO

Je note juste l'arrivée de Mme ROCHARD à 20h41. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

M. TOULY

Je voudrais vous faire remarquer que, même si on vote contre, c'est parce qu'on est présent que c'est possible, parce que, si on s'était retiré, comme vous n'avez pas le quorum, cela aurait posé un problème.

M. LE MAIRE

On va l'avoir. Avec les gens qui arrivent bloqués sur la route, on aura le quorum.

M. TOULY

Oui, mais c'est pour expliquer qu'on est resté, ce n'est pas que négatif, et vous faire remarquer quand même que vous n'étiez pas très nombreux et que vous n'avez pas le quorum.

M. LE MAIRE

Oui, mais nous n'avons pas de conseillers qui sont absents depuis plus d'un an du conseil municipal, M. TOULY, depuis un an et demi même.

M. DE FRUYT

Mais ils sont représentés et ils participent aux préparations.

M. LE MAIRE

Oui, comme nous les conseillers majoritaires. C'est pareil.

La délibération est approuvée comme suit :

Vote : ➔ 21 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX).

➔ **6 contre** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

➔ **1 abstention** (Mme Chantal CORENWINDER).

5. Affectation des résultats 2024 du budget annexe parc locatif

Le compte administratif 2024 du budget annexe parc locatif est conforme au compte de gestion du receveur, comptable de la collectivité.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'affecter à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 318 657,31 € ;
- de reporter en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté » 118 595,52 € correspondant au résultat de l'investissement 2024,

M. LE MAIRE

Nous avons les mêmes répartitions. Nous avons un excédent de fonctionnement de l'année de 298 273,54 euros, un excédent reporté de 2023 de 20 383,77 euros, ce qui fait un excédent de fonctionnement cumulé de 318 657,31 euros. Côté investissement, nous avons un excédent de 118 595,52 euros, un déficit de restes à réaliser de 72 356,70 euros, ce qui fait un excédent d'investissement de 46 238,82 euros.

MME COCO

Y a-t-il des questions ?

La délibération est approuvée comme suit :

Vote : ➔ 21 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX).

➔ **6 contre** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

➔ **1 abstention** (Mme Chantal CORENWINDER).

6. Budget supplémentaire 2025 de la commune

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet

d'une reprise anticipée au budget primitif. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte financier unique de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

Pour la section de fonctionnement, le montant global de l'augmentation des crédits s'élève à 569 360,28 €. Pour la section d'investissement, les crédits budgétaires progressent de 2 911 516,47 €. Dans sa globalité, le budget augmente donc de 3 480 876,75 €. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire 2025 de la commune en ce sens. Les crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement pourront faire l'objet d'un réajustement.

M. LE MAIRE

Le compte financier unique ayant été voté lors de la séance du 5 juin 2025 – tout à l'heure, nous devons ici prendre en compte le budget supplémentaire intégrant les résultats de 2024, les restes à réaliser également et faire évoluer les autorisations budgétaires sur chaque section. Pour le fonctionnement, l'équilibre s'élève à 569 000 euros. Dans ces 569 000 euros, nous avons eu près de 211 000 euros, exactement 210 588 euros, de DILICO. DILICO, c'est la participation de Wissous au remboursement de la dette de l'État. Vous savez, ils en ont parlé à la télé. Les villes dites riches doivent contribuer au déficit de l'État, donc Wissous participe pour un peu moins de 211 000 euros. Nous avons mis en dépenses et en recettes 266 000 euros, qui correspondent à une reprise de provision en recette et une charge pour l'indemnité des anciens élus – contentieux depuis 2014. Il y a encore eu une audience aujourd'hui. Nous espérons que ce contentieux aboutira avant la fin de l'année et que nous pourrions le solder, parce que cela dure depuis 2014. D'ailleurs, c'est un ping-pong au niveau des cours, car ils ne savent pas appliquer la décision. Ils veulent revenir à la délibération précédente, mais le conseil n'était plus le même. Je vous regarde, M. TOULY, mais vous connaissez le sujet. Donc voilà, ils se renvoient la balle, ils ne savent pas comment appliquer la décision du tribunal qui était tombée en juillet 2014, parce qu'ils ne peuvent pas appliquer la délibération d'avant. Nous ne pouvons pas passer une délibération rétroactive. Pour votre information, nous avons demandé à ce que les maires adjoints et les conseillers soient impactés de la différence. Nous avons repris la totalité de la provision. C'était un des points, d'ailleurs, évoqués lors de la commission. J'ai vérifié à nouveau, nous sommes à un peu moins de 7 000 euros de remboursement perçu. Si cela se règle, il y aurait une sortie de trésorerie de 7 000 euros, plus le remboursement de la différence qui s'élève à peu près à 25 000 voire 30 000 euros sur la période. En investissement, nous reprenons les déficits, les excédents, les restes à réaliser que nous avons vus précédemment. Nous avons également ajouté des notifications de subventions que nous avons obtenues et nous avons ajouté des opérations d'ordre. Il y a eu des écritures comptables d'opérations d'ordre, notamment avec la nouvelle nomenclature du CFU. Nous avons fait un nettoyage, il y avait des opérations de 2009-2010 qui n'avaient pas encore été nettoyées. Donc là on a profité pour faire, avec le changement de comptabilité, une voiture-balai, si je puis dire, pour nettoyer toutes les fins d'amortissement qui n'avaient pas été réalisées. En fonctionnement, cela s'équilibre à 569 360,28 euros et en investissement à 2 911 507,47 euros, si je ne dis pas de bêtise. C'est bien ça.

M. TOULY

Oui, je connais un peu le sujet des indemnités des élus de 2008 à 2014. M. le Maire de l'époque n'avait pas suivi ce qu'avait proposé le préfet. Et donc le jugement de fin juin ou début juillet 2014 stipulait que l'ensemble des élus devaient rembourser 36 mois.

M. LE MAIRE

Oui, la décision annulait la délibération.

M. TOULY

Cela conduisait à l'annulation et donc ils devaient rembourser 36 mois puisque c'était de mars 2011 à mars 2014, leur entièreté d'indemnité. Comme le maire de l'époque s'était attribué l'indemnité maximum de 2 200 euros, c'était 36 fois 2 200 euros, donc de l'ordre de 75 ou 80 000 euros à rembourser. Les adjoints moins, mais ils étaient aussi, je crois, autour de 800 euros multipliés par 36 mois, donc dans les 20 000. Les conseillers délégués qui avaient des délégations, c'était moins, mais c'était une somme qui représentait 280 000 euros. Sur cette décision, on en est où précisément ? Je n'ai pas tout à fait compris.

M. LE MAIRE

Il y a eu le TA, la Cour d'appel, le Conseil d'État, de mémoire. On ne pouvait pas appliquer la décision du Conseil d'État parce que nous ne pouvons pas faire une délibération rétroactive. Cela veut dire que, ce soir, on aurait dû voter pour les indemnités des conseillers de 2011 à 2014. Nous avons dû demander comment réaliser l'application qui est repassée en jugement de Cour d'appel. C'est redescendu en Cour d'appel et, là, on attend les décisions d'application de la Cour. Qu'est-ce qu'on doit faire ? Parce que, comme vous l'avez dit, il y a des titres qui ont été émis sur une délibération qui a été annulée. C'est 266 000 euros au global. La trésorerie au début ne voulait pas qu'on émette les titres. Ensuite, il y a eu un changement de trésorier, il voulait qu'on émette les titres, mais qu'on récupère toutes les cotisations sociales, donc cela faisait plus de 300 000 euros. On a dit qu'il fallait déjà solder cette partie-là. Voilà, donc c'est un ping-pong. Il y a eu une audience ce matin ou hier où on demande comment appliquer les décisions. Si on applique la délibération de 2008, pour les conseillers qui étaient présents. Mais les montants avaient changé entre 2008 et 2011, ainsi que le nombre de conseillers, donc, si on applique celle de 2008, comme il y avait moins de maires adjoints, l'enveloppe est toujours trop importante. On dépasse. Pour expliquer un peu, c'est que l'enveloppe des indemnités dépend du nombre d'adjoints au maire. Vous pouvez mettre moins d'indemnité au maire, moins aux adjoints, donner à des conseillers qui ont une délégation, donc c'est une enveloppe maximum. C'est là où les tribunaux ne savent pas comment gérer ce sujet, donc ils se renvoient la balle. On avait souhaité provisionner, on avait prévenu la trésorerie qu'elle ne lance pas des saisies sur compte pour les personnes, notamment les conseillers et les adjoints de l'époque, et qu'elle attende la fin du contentieux, pour éviter d'avoir une sortie de trésorerie. C'est un peu compliqué. C'est une affaire qui dure, mais c'est en fait comment appliquer une décision de justice quand celle-ci, de par son calcul, est rendue illégale ? C'est pour cela qu'on l'a renvoyée en Cour d'appel pour lui demander comment l'appliquer vis-à-vis de la loi, parce que sinon, si on l'applique en totalité, la ville est de nouveau dans l'illégalité, c'est le serpent qui se mord la queue.

M. TOULY

Il y a deux choses. D'abord, effectivement, combien d'honoraires d'avocat cela a coûtés pour n'obtenir pour l'instant aucun résultat – mais ça, c'est de la faute à personne. Et, dans les élus de l'époque, est-ce qu'il y a des élus qui ont commencé un peu à rembourser en fonction de ça ?

M. LE MAIRE

On conseille d'attendre, parce que, ça va être – on l'espère – clôturé cette année. Comme je le disais tout à l'heure, des personnes ont remboursé à hauteur de 7 500 euros. J'ai calculé, ce qui nous a coûté les honoraires le plus cher, c'est le Conseil d'État, parce que c'est un avocat au Conseil d'État, on en a eu pour 4 500 euros. Il avait fait un prix global. Je pense que s'il nous rembourse le delta, qui est le surplus, moins les frais de procédure, on sera plus ou moins à l'équilibre, mais au moins on aura une application claire. Ensuite, il faut que la décision du juge soit conforme et qu'on puisse l'appliquer derrière – ça, c'est une autre paire de manches.

M. DE FRUYT

Juste un point d'humour : dans la mesure, évidemment, où on ne s'attaque pas au problème des charges sociales.

M. LE MAIRE

Oui, mais ça reprend les retraites. C'était un calcul monstrueux.

MME COCO

Pas d'autres questions ? Passons au vote.

Vote : → 21 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX).

→ 6 contre (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

→ 1 abstention (Mme Chantal CORENWINDER).

7. Convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la communauté d'agglomération Paris-Saclay et la ville de Wissous

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay a lancé depuis 2018 une démarche de mutualisation des achats au sein du territoire via la signature d'une convention-cadre de groupements de commandes. Cette convention-cadre permet de manifester son intérêt pour un marché via des bons de confirmation d'intérêt. Toutefois, lors de l'exécution de ce dispositif, des axes d'amélioration sont apparus, notamment concernant le délai de traitement des procédures et la répartition des tâches. Ainsi, en vue de répondre à des besoins récurrents, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes permanent entre la

communauté d'agglomération et ses communes membres, suivant la liste des marchés publics annexés à la convention.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver et d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent.

M. SÉGUIN

La CPS a mis en place en 2018 une démarche de mutualisation des achats au sein du territoire dans le cadre d'une convention-cadre de groupement de commandes – démarche louable de productivité administrative. Cette convention-cadre permet de manifester son intérêt pour un marché via des bons de confirmation d'intérêt. Toutefois, lors de l'exécution du dispositif, des axes d'amélioration sont apparus, notamment en ce qui concerne le délai de traitement des procédures et la répartition des tâches. Ainsi, en vue de répondre à des besoins récurrents, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes permanent entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. C'est donc la convention qui est proposée à notre appréciation.

La convention proposée fixe notamment les aspects suivants. La coordination du groupement de commandes est confiée à la communauté d'agglomération qui assure le lancement de la consultation et l'ensemble des procédures administratives. La commission d'appel d'offres de la communauté est compétente pour attribuer les marchés et la convention constitutive du groupement de commandes porte sur la liste des marchés publics annexés à la convention, donc tous les sujets qui sont susceptibles d'être traités sont répertoriés dans l'annexe à la convention.

Les points clefs de cette convention sont les suivants. On a finalement une seule convention du groupement de commandes pour l'ensemble des marchés publics listés dans l'annexe. On a une plus grande souplesse dans l'intégration du groupement. Les communes peuvent intégrer le groupement de commandes avant les notifications et lors des reconductions annuelles des marchés publics concernés. On a une simplification de la gestion de la procédure : la communauté a un mandat pour signer les marchés publics. Ce type de fonctionnement permettra donc de réduire le délai de traitement. Il est proposé aux membres du conseil d'approuver et d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent.

MME COCO

Est-ce qu'il y a des questions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

8. Convention de fonds de soutien à la transition écologique pour la rénovation énergétique du bâtiment en jonction du groupe scolaire La Fontaine

La communauté d'agglomération Paris-Saclay, consciente que la question de la transition écologique est un enjeu majeur, a défini comme axe 3 de son projet de territoire : « réussir la transition écologique sur le territoire de l'agglomération ». Cela se traduit notamment par la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de 126 actions qui visent à engager les territoires vers la transition énergétique, en vue d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter. L'agglomération souhaite soutenir les communes dans ce choix à travers une aide financière de 8 millions d'euros répartie à parts égales entre 2024 et 2025. Les montants se décomposent de la manière suivante :

- d'une part fixe de 50 000 € par an et par commune correspondant au 27^e de 1,35 M€ ;
- d'une part variable par an et par commune, correspondant aux 2,65 M€ répartis au prorata de la population de chaque commune.

Le montant alloué pour l'année 2024 a été sollicité pour financer les travaux de rénovation du bâtiment en jonction du groupe scolaire La Fontaine maternelle. L'opération est évaluée à un montant de dépenses de 784 246 euros HT. L'agglomération s'engage à participer au financement de cette opération par un fonds de concours de 50 % du montant net HT des dépenses, dans la limite de 108 615 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'attribution d'un financement dans le cadre d'un fonds de soutien à la transition écologique 2024 pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment en jonction du groupe scolaire La Fontaine maternelle.

M. SÉGUIN

Consciente du fait que la transition écologique est un enjeu majeur pour notre société, la communauté d'agglomération Paris-Saclay a défini comme axe 3 de son projet de territoire « réussir la transition écologique sur le territoire de l'agglomération ». Ce choix se traduit notamment par la mise en œuvre de ce qui a été appelé un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui comporte 126 actions visant à engager les territoires dans la transition écologique en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter. L'agglomération soutient les choix qui sont faits au niveau territorial à travers d'une aide financière de 8 millions d'euros qui est répartie à parts égales entre 2024 et 2025. On a donc mis en place un fonds de concours « transition écologique » de 4 millions d'euros pour 2024 et de 4 millions d'euros pour 2025. Ce fonds de concours est destiné aux 27 communes du territoire et ses montants sont composés de la manière suivante. Il y a une part fixe de 50 000 euros par an et une part commune qui correspond au 27^e du montant de 1 350 000 euros. De l'autre côté, une part variable par an et par commune, qui correspond à 2,65 millions d'euros, répartis au prorata de la population de chaque commune. Ce fonds de concours peut servir à financer des études, des investissements immatériels ou des biens meubles ou immeubles, des travaux de construction, d'aménagement, de grosses réparations afin de favoriser la transition écologique sur le territoire de la commune concernée. L'attribution du fonds de concours fait l'objet, pour chaque commune qui le sollicite, d'une délibération spécifique. En ce qui nous concerne présentement, il s'agit du montant qui est alloué pour l'année 2024 à Wissous et qui a été sollicité pour financer les travaux de rénovation du bâtiment de jonction du groupe scolaire La Fontaine maternelle. L'opération est évaluée pour un coût de dépense de 784 246 euros hors taxes. L'agglomération, pour sa part, s'engage

à participer au financement de cette opération par un fonds de concours de 50 % du montant net hors taxes des dépenses, mais cela sous plafonnement à 108 615 euros.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention d'attribution d'un financement dans le cadre du fonds de soutien de la transition écologique 2024 pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de jonction du groupe scolaire La Fontaine maternelle.

MME COCO

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. DE FRUYT

Il s'agit de dépenser, comme vous nous l'avez rappelé, 784 246 euros, dont 675 631 euros à la charge des Wissoussiens, le reste à la charge de la CPS, mais donc 3 % aussi par Wissous. C'est quand même une somme. Peut-on savoir quelles surfaces sont concernées et quel est le gain espéré en matière d'efficacité énergétique ? Je ne pense pas que ce type de bâtiment soit soumis aux audits types A, B, C, D, E, F, G, mais est-ce que vos fournisseurs vous ont apporté des éléments sur les gains en matière de dépenses d'énergie ou autres ? Merci.

M. TELMAN

Je vais répondre sur ce que j'ai comme information. Déjà, sur les subventions, il n'y a pas que celle-là. Il y a déjà trois subventions qui ont été objets de décision du maire. Il y a la n° 24-41, c'est la région qui a versé 121 550 euros. Il y a la DSIL en 2024, la décision n° 24-25, 156 850 euros. La décision n° 24-43, c'était le fonds vert, un peu plus de 117 000 euros, ce qui fait qu'on arrive en subventions à plus de 500 000 euros. Donc entre 780 000 et 500 000 euros, le coût est plus proche des 280 000 euros que les 600 000 euros que vous annonciez. Ensuite, sur « qu'est-ce qu'on attend », on avait une vieille chaudière gaz dans cette zone-là qui risquait de tomber en panne d'un moment à l'autre et qui n'était pas confortable. Donc, il y a des climatiseurs qui ont été mis dans les classes, parce ce qu'il faisait extrêmement chaud. Il y a une pompe à chaleur pour le chauffage. Il y a l'isolation et la peinture qui ont été refaite entièrement aussi, ou qui va être refaite entièrement pendant l'été, qui entre aussi dans cette enveloppe de travaux. Il y avait une passerelle en verre où, quand on passait l'été, il faisait facilement 30 degrés, donc elle était entièrement à refaire – c'était une passerelle au niveau du premier étage. Toutes les menuiseries ont été changées. Il faut imaginer, tout était en verre simple vitrage, donc il faisait soit extrêmement chaud l'été, soit extrêmement froid l'hiver. Les études, je ne les ai pas là ; par contre, au ressenti, c'est quelque chose qui est assez énorme. En mètre carré, je ne l'ai pas, cela représente deux salles de classe qui doivent faire chacune environ 60 mètres carrés. Il y a une salle des maîtres qui doit faire une trentaine de mètres carrés, il y a une salle d'accueil pour les ACM, qui est une ancienne salle de classe qui doit faire environ 40 mètres carrés, et après ce sont des couloirs. J'espère avoir répondu à peu près à toutes les questions.

M. DE FRUYT

J'avoue que la première partie de votre réponse m'inquiète un peu. Ça me rappelle la parole d'un ancien Président de la République qui disait : « C'est gratuit, c'est l'État qui paye. » 500 000 euros de subvention, c'est 500 000 euros d'argent public et au total on dépense 784 246 euros. Je ne suis pas là pour plaider simplement pour les Wissoussiens. Comme je le dis souvent, les Wissoussiens sont aussi essonniens, ils sont aussi français, et à chaque fois c'est

financé par nos impôts. Premier point. Deuxième point, je ne pense pas que ces dépenses soient mauvaises, mais sur le principe le fait qu'on engage de telles sommes sans avoir aucun élément de mesure de leur efficacité, sincèrement, cela me laisse pantois.

M. LE MAIRE

Les mesures on ne peut pas vous les donner ce soir. Il y a eu des rapports d'audit effectués. Pour obtenir même cette subvention, l'agglomération a demandé que ce soit pour l'environnement, même pour la DSIL. On vous a donné les pièces mais il y a aussi les sanitaires, l'isolation de toute la toiture qui a été faite. *In fine*, effectivement, les subventions viennent d'ailleurs, mais je préfère que les subventions, comme je vous le dis à chaque fois, viennent à Wissous plutôt qu'elles soient réparties sur d'autres communes.

M. TOULY

C'est une question pour Pierre, pas par rapport à la décision là, mais c'est le principe. Si j'ai bien compris, il y a un certain nombre de millions d'euros qui vont être répartis sur les 27 communes en fonction d'une part fixe de 50 000 euros et ensuite la part variable en fonction du nombre d'habitants. C'est donc au détriment de Wissous, parce que Wissous, étant une ville plutôt riche, apporte beaucoup plus, comme d'ailleurs à la CAHB c'était le cas, et donc on va avoir moins en retour puisque c'est en fonction de la population qui, malheureusement, stagne ou baisse un peu. Donc, ce n'est pas très avantageux pour Wissous, mais il faut être collectif et aider les communes pauvres...

M. LE MAIRE

Cette répartition est exceptionnelle sur deux années et c'est de l'excédent qu'on a eu l'année dernière. Effectivement, quand on est dans une agglomération, il faut raisonner collectif, surtout au niveau de l'agglo. Après, en effet, on apporte. Il y a des communes qui n'ont pas fait des travaux alors qu'ils devaient en faire. Par exemple, je dis une bêtise, ceux qui ont rétrocédé leur voirie, qui ont payé, cela a entraîné un excédent qui est réparti sur tout le monde. Donc je vous rejoins sur une partie de votre point. Sur le reste, ce sont des communes qui ont peut-être plus d'habitants, mais qui n'ont pas réalisé des travaux qui étaient prévus dans leur PPI. C'est cet excédent de PPI qui est reventilé suivant le calcul que je ne vais pas répéter, que M. SÉGUIN avait énoncé tout à l'heure, au nombre d'habitants.

M. TOULY

Effectivement, nous avons les communes, les intercommunalités, les départements, les régions, les strates avec beaucoup de masse salariale. Parfois, ce sont des doublons et on ne réduit jamais, en fin de compte, et cela coûte à tout le monde, particulièrement à des communes comme les nôtres.

M. LE MAIRE

Vous voyez, M. TOULY, on va être d'accord sur ce point.

MME COCO

Y a-t-il d'autres questions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

URBANISME, TRAVAUX ET VOIRIE

9. Acquisition d'une parcelle cadastrée section E n° 124 sise au lieudit « le bas des glaises » auprès de la SAFER de l'Île-de-France

La SAFER Île-de-France accompagne les collectivités territoriales, dans leurs démarches d'aménagement et de valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, ruraux et périurbains. Dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière qui lie la commune et la SAFER, elle est chargée d'informer la municipalité des ventes sur notre territoire, dans des zonages A et N au Plan Local d'Urbanisme, principalement. Elle est d'ailleurs bénéficiaire du droit de préemption uniquement sur ces secteurs.

La SAFER a alerté la commune de la vente de la parcelle cadastrée section E n° 124 sise au lieudit le Bas des Glaises, d'une contenance de 1 680 m² située dans le zonage N du PLU. Dans le but de préserver ces espaces agricoles et éviter ainsi le mitage, la commune a donc chargé la SAFER d'acquérir ce bien, selon les modalités prévues dans la convention de veille et d'intervention foncière, qui sera rétrocédé à la ville. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 10 904,31 € (hors frais de notaire) et d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme à signer l'acte de vente.

MME COCO

La SAFER, la société d'aménagement foncier rural, Île-de-France accompagne les collectivités territoriales dans leur démarche d'aménagement et de valorisation des espaces agricoles, naturels, forestiers, ruraux et périurbains. Dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière qui lie la commune de Wissous à la SAFER, elle est chargée d'informer la commune des ventes sur notre territoire dans le zonage A et N du plan local d'urbanisme. Elle est d'ailleurs bénéficiaire du droit de préemption uniquement sur ces secteurs. Du coup, la SAFER nous a alertés de la vente de la parcelle cadastrée section E numéro 124 sise au lieudit du Bas des Glaises – donc ce n'est pas très loin de Paprec – d'une contenance de 1 680 m², située dans le zonage N de notre PLU. Dans le but de préserver ces espaces agricoles et éviter ainsi le mitage, la commune a chargé la SAFER d'acquérir ce bien selon les modalités prévues dans la convention de veille et d'intervention foncière, qui sera rétrocédé à la ville. Il est donc demandé ce soir au conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle pour un montant total de 10 904,31 euros hors frais de notaire et d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme à signer cet acte. Y a-t-il des questions ?

M. TOULY

C'est une question qui est périphérique qui n'a pas forcément de rapport, mais comme je n'ai pas visualisé précisément où était cette parcelle, probablement à côté de Paprec, on s'est aperçu, je crois hier, le maire de Rungis et, je suppose, le maire de Wissous, qu'il y a une clôture qui s'est apposée – d'ailleurs sur un territoire qui n'est pas bien déterminé – au niveau des parkings. Je ne dis plus illicites ou sauvages parce que cela fait des années qu'ils sont illicites.

M. LE MAIRE

Illicites ou sauvages, même moi je fais parfois l'amalgame. Apparemment, lorsqu'on arrive par le terrain canin de Rungis, on l'aperçoit. Rungis a fait un constat et ce serait sur leur commune. J'ai un doute, je suis allé voir si cela passe par Wissous ou pas, parce que cela permettrait d'accroître le contentieux. Oui, effectivement, au début, on passait par Rungis pour voir le nombre de voitures, compter le nombre de voitures. Ça s'est vu à plusieurs reprises. Je sais que le collectif de Montjean aussi y allait par derrière pour voir l'étendue et la fréquence et quand il faut qu'une action soit menée pour avoir le plus de voitures. Et en fait ils ont complètement fermé par un grillage, sans aucune autorisation. Juste pour répondre à votre question, vous voyez là, vous avez le terrain d'aéromodélisme et c'est cette parcelle-là. On va juste éteindre pour que vous puissiez voir. Là, on a Cobater ici et Paprec là. En fait, vous avez tout le terrain d'aéromodélisme.

M. DE FRUYT

La grosse parcelle qui est au-dessus appartient à qui ?

M. LE MAIRE

C'est sur Rungis.

M. DE FRUYT

Non, celle qui est sur Wissous, contiguë à la rouge dont on parle au-dessus.

M. LE MAIRE

Ça, c'est un propriétaire privé. Je crois qu'on passe une décision tous les ans de location pour l'aéromodélisme ou c'est l'aéromodélisme qui le loue directement. Je ne sais plus. On pourra regarder.

M. TOULY

Tu as dit que la grille a été apposée pas par le maire de Rungis, mais par les propriétaires ou les locataires ?

M. LE MAIRE

Ce sont les locataires.

M. TOULY

Et qu'est-ce qu'on peut faire dans ces cas-là ?

M. LE MAIRE

Un constat d'infraction d'urbanisme va être réalisé pour demander le retrait. Cela va accroître le contentieux.

MME COCO

Pas d'autre question ? Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

10. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre la commune de Wissous, le département de l'Essonne et la communauté d'agglomération Paris-Saclay

Le projet de construction du collège de Wissous a débuté en janvier 2024. Il accueillera à terme 800 élèves provenant de Wissous et d'autres communes. Le département de l'Essonne pilote la construction du bâtiment et étudie l'accessibilité de tous les modes de déplacement afin de mettre en œuvre les aménagements permettant aux futurs collégiens de se rendre en toute sécurité au collège. C'est dans ce contexte que la commune, la communauté d'agglomération Paris-Saclay et le département se sont rapprochés afin de lancer une étude d'accessibilité complète pour définir un plan de réaménagement de cette zone et de déterminer les travaux nécessaires à sa requalification.

Le projet de requalification concerne :

- la rue Guillaume Bigourdan sur la portion allant du croisement entre la rue de la fontaine d'Orme jusqu'au giratoire présent sur la RD 167 A (Boulevard de l'Europe) avec la création **d'une piste cyclable** ;
- du giratoire présent sur la RD 167 A, avec la création **d'un giratoire à la hollandaise** ;
- du boulevard Claude Chauveau ;
- de la RD 167 A entre le giratoire et le stade de football Jean-François Marlin avec la création d'un **cheminement piéton** et la **refonte de la traversée piétonne** devant le stade avec la pose d'un feu.

Afin d'avoir une maîtrise d'ouvrage unique pour assurer une gestion cohérente du projet, le choix a été fait que celle-ci soit assurée par le département de l'Essonne. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est proposée afin de désigner le département comme maître d'ouvrage unique de l'opération ; fixer les modalités financières et techniques ; préciser les répartitions de la gestion ultérieure des ouvrages réalisés. Le coût total de l'opération avec les frais AMO s'élève à 1 656 251,63 € HT, réparti comme suit :

- Wissous : 126 455,89 € HT ;
- agglomération Paris-Saclay : 441 958,56 € HT ;
- département : 1 087 837,18 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention présentée et d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué aux services techniques à la signer ainsi que tous les documents et avenants afférents.

M. LE MAIRE

Cette convention, je vais vous la résumer, je ne vais pas vous lire tout le texte. C'est pour tout l'aménagement de la rue Guillaume Bigourdan. Je ne parle pas des travaux qui sont actuellement en cours, qui relèvent de la CPS – ils refont les ouvrages d'eau pluviale et d'eaux usées, ils en profitent. Il y a tout un projet d'aménagement autour du futur collège avec un dépose-minute, avec une piste cyclable – ce n'est pas une bande cyclable, c'est vraiment une piste cyclable et un aménagement de tout le parvis. On a également un chemin qui va relier le parvis qui sera devant le collège au stade Jean-François Marlin. Cette convention qu'on vous propose ce soir, c'est une convention tripartite qui s'élève à 1 656 251 euros, où Wissous est concerné pour 126 000 euros hors taxes, donc 151 000 euros TTC, 7 % des dépenses. Tout ce qui est piste cyclable est pris en charge par l'agglomération. Sur l'aménagement du parvis et le chemin piéton pour aller au stade Jean-François Marlin – ce n'est pas un chemin dans le collège, c'est vraiment à l'extérieur pour que même les jeunes Wissoussiens qui ne sont pas au collège puissent aller au stade sans avoir à traverser la départementale où on a eu un accident tragique il y a quelques années – on prend en charge, pour faire simple, la réfection de la rue Guillaume Bigourdan. Quand on parle de la rue Guillaume Bigourdan, c'est de la rue de l'Amiral Mouchez jusqu'au Cucheron, avec des plateaux surélevés au niveau de la sortie du Cucheron et l'arrivée au niveau du parking du Cucheron. Donc il y aura deux plateaux surélevés pour ralentir et apaiser la vitesse, et il y aura une piste cyclable tout le long. La rue Guillaume Bigourdan restera en sens unique dans le sens actuel et gardera toutes les places de stationnement sur la gauche qui y sont actuellement. Sur cette convention, sur le prix hors taxes de 1,6 million, il y a 126 000 euros pour Wissous, 1 087 000 euros pour le département et 441 000 euros pour la CPS.

M. DE FRUYT

Merci pour ces éléments. Il s'agit d'une dépense importante, comme vous l'avez rappelé, plus de 1,6 million. On a demandé des éléments complémentaires qui nous ont été transmis et je remercie l'ensemble des personnes qui y ont concouru. Cela étant, sincèrement, ces éléments sont très intéressants et auraient mérité d'être transmis à tous les membres du conseil très en amont pour le cas échéant en enrichissement ou remarque. Après avoir dit qu'ils sont très intéressants et relativement complets, il y a un élément qui manque, c'est le chiffrage du nombre de collégiens qui viendront à vélo de Chilly-Mazarin. Il y a la zone, il y a l'explication des zones dans les 15 minutes où il est présumé qu'un certain nombre viendront. Je pense que, par connaissance moyenne, ce type de cabinet doit pouvoir nous dire – et c'est à titre d'illustration que je dis ça – « s'il y a 300 collégiens qui viennent de Chilly-Mazarin, qui sont à moins de 15 minutes du collège, on sait qu'il y en aura tant qui viendront au collège ». Ce sont plus particulièrement ces collégiens qui m'intéressent lorsqu'on voit la solution proposée, qui consiste à leur faire emprunter la piste cyclable sur le côté droit de la D167, ce qui est très bien, pour suivre tout le long des pistes d'Orly. Par contre, cela devient, de ce que j'ai compris du plan, un danger très significatif au moment de traverser pour se rendre au collège. On pense dans ce projet avoir réglé le problème avec ce qu'on appelle le giratoire à la hollandaise. Je ne sais pas s'il est possible techniquement de projeter sur écran simplement le plan, celui qui est associé à cette décision.

M. LE MAIRE

Non, je ne crois pas qu'on l'ait. On l'a en papier.

M. DE FRUYT

Alors je vais expliquer mon propos. Ces collégiens arriveront par cette piste cyclable qui longe la départementale protégée et ils vont arriver à proximité du giratoire. Le plan consiste à leur dire : « Jeune homme, tu vas faire tout le grand tour dudit giratoire pour revenir au collège que tu as dépassé. » Je ne sais pas vous, mais moi, je ne vois pas bien le profil des collégiens qui se diront : « Je vais faire ça, je ne vais surtout pas couper directement avant le giratoire pour rejoindre l'autre côté. » Or, statistiquement, c'est un endroit qui est dangereux, donc on se prépare avec cette solution à avoir un drame un jour prochain et on dira : « Ah ben oui, mais petit canaillou, il n'avait qu'à suivre les instructions. » OK, mais on sait au départ que, sur un truc comme ça, la tentation sera trop grande de couper directement : c'est plus simple, plus rapide, c'est visuel. Donc on se permettra de soumettre l'idée d'une autre solution pour ces enfants et entre autres, s'il faut, aller jusqu'à un passage souterrain protégé au niveau de ce qui est dans le plan le passage piéton sous le giratoire. Mon propos est suffisamment clair ?

M. LE MAIRE

Oui, c'est un carrefour à la hollandaise, comme vous l'avez dit, mais qui n'est pas à sens unique. Quand les collégiens de Chilly vont arriver, ils vont pouvoir faire le tour pour aller, par exemple, vers la Fraternelle, parce qu'il faut sécuriser aussi l'actuel, mais il y aura toute une partie de passage surélevé, c'est ce qui est indiqué sur le plan, pour quand vous arrivez avoir un accès direct au collège sur la gauche...

M. DE FRUYT

C'est un petit peu moins pire, mais mon propos reste d'actualité. Sur ce type de croisement complexe, les voitures, on voit à quelle vitesse ça passe, parce que c'est assez large. Lorsqu'un vélo va arriver « directement » d'en face pour « traverser », je mets mon billet que malheureusement, tôt ou tard, on aura un accident.

M. LE MAIRE

D'accord. Et autre point, vous évoquiez le nombre d'enfants venant de Chilly-Mazarin. Chilly-Mazarin avait participé à l'étude au départ et là, ils ont été réinterrogés par le département pour avoir le nombre d'enfants de classe qu'ils souhaitaient, mais à la date de la dernière réunion ils ne répondent plus. Donc ils peuvent peut-être ne plus aller sur le collège à Wissous. Peut-être que les élèves qui sont accueillis à Chilly-Mazarin de Morangis, qui iront demain à Wissous, permettront de libérer assez de classes pour Chilly. Peut-être que depuis notre dernière réunion, qui date d'il y a un mois, pour le nombre de classes, il y a eu une avancée, mais ils n'avaient toujours pas de retour de Chilly-Mazarin. On a le même problème pour les élèves qui viennent de Morangis.

M. TOULY

Deux questions. Je reviendrai sur le giratoire à la hollandaise. Ce que je ne comprends pas, mais malheureusement c'est une critique que je vous fais souvent, c'est comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu une concertation des parents d'élèves, des enfants, de la population sur une question aussi importante ? On nous soumet aujourd'hui une décision qui va s'appliquer alors qu'il n'y a pas eu de discussion en amont. Ça, c'est ma première remarque, mais sur tous les sujets, c'est un peu comme ça, donc ce n'est pas spécifique. Et deuxièmement, c'est sur le giratoire – je ne parle même pas, même si c'est important, des élèves de Chilly-Mazarin et Morangis, y compris des Wissoussiens ou qui viennent d'Antony ou d'à côté. Le giratoire à la

hollandaise, sur mon facebook, j'ai mis un exemple : la sécurité dépendra pour les piétons et les cyclistes que les voitures s'arrêtent, parce que les piétons et les cyclistes sont prioritaires. Par quelque chose de formidable, on va apposer sur le sol des éléments pour que les voitures se disent : « Ah, on n'a pas la priorité. » Or c'est un chemin, comme tu l'as dit, qui va être emprunté de plus en plus puisque 1 200 sont salariés des Avernaises, qui est à côté de la Fraternelle et qui vont s'installer dans les deux prochaines années. Il y a une circulation le matin et le soir phénoménale en direction de Morangis et de Chilly-Mazarin, et vice versa vis-à-vis de Rungis. Évidemment, il y a le bois du Colombier avec le projet – là aussi, 280 et quelques salariés dans quelque temps – plus tous les camions qui passent, les bus, les machins comme ça. Franchement, le giratoire à la hollandaise, là, comme disait malheureusement Philippe, il y aura un accident un jour ou l'autre. Quand on voit que Monsieur MARLIN s'est fait tuer en traversant, vous imaginez que là ça va arriver. Donc c'est soit une passerelle, soit un souterrain, mais si on compte sur les voitures... route de Montjean, il y a un stop par rapport à la rue de l'Abattoir : cela fait cinq fois en une semaine que j'ai failli me faire cartonner si je n'avais pas arrêté – un bus, cinq voitures à au moins 60 à l'heure. Donc, vous imaginez que là-bas c'est encore pire. Pour moi, la concertation aurait dû justement soulever ce genre de problème. Ce que je propose, c'est qu'au vu de tout ça – maintenant, c'est vous qui décidez – c'est qu'on reporte la décision à un peu plus tard pour qu'on en discute d'abord au niveau du conseil municipal, mais surtout de la population qui va être concernée avec leurs enfants.

M. LE MAIRE

M. TOULY, on se renseigne avant de tenir de tels propos. Les parents d'élève : ça a été présenté. Lors de la première réunion du comité vélo l'année dernière, ce projet a été présenté. À une réunion du vieux Wissous cela a été présenté, ne dites pas que cela n'a pas été présenté. Ce projet a été présenté et validé par tous les interlocuteurs. Ce n'est pas un projet mené par la ville, c'est un projet mené par le département, donc on fera part de vos remarques au département.

M. TOULY

Si vous considérez que c'est uniquement le vieux Wissous qui est concerné...

M. LE MAIRE

Les parents d'élèves ne sont pas qu'aux vieux Wissous, M. TOULY. Vous avez demandé dans vos propos à ce que les parents d'élèves soient concertés, je vous dis que cela a été présenté en commission avec les parents d'élève.

M. TELMAN

C'est le département qui est venu présenter en décembre 2024, en commission avec les parents d'élève élus, qui ont pu poser leurs questions, et on a pu échanger sur le sujet.

M. LE MAIRE

Au comité du vieux Wissous, il y a eu une quarantaine de présents, M. TOULY. Je vous parle des habitants du vieux Wissous.

M. TOULY

J'ai vu qu'il y avait un monde fou.

M. LE MAIRE

Détrompez-vous, c'est la réunion de quartier où on a eu le plus de monde. Alors là, vous vous trompez vraiment, M. TOULY. On va faire comme vous, blablater pour ne rien faire. D'ailleurs on l'a bien vu, donc on va passer au vote. On l'a testé pendant deux ans, M. TOULY.

M. TOULY

N'utilisez pas de pseudo sur les réseaux.

M. LE MAIRE

Des pseudos ? Ah non, je ne me cache jamais derrière rien, ne vous inquiétez pas. Je n'ai pas de pseudo. Vous pouvez porter plainte comme vous dites. Je ne suis pas les pratiques que vous pouvez faire avec vos amis, M. TOULY. On va passer au vote.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est adoptée comme suit :

Vote : ➔ 22 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Chantal CORENWINDER).

➔ 6 abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

11. Avis du conseil municipal relatif au projet d'aménagement Antonypôle

Le quartier Antonypôle est situé au sud-ouest de la commune d'Antony sur la délimitation entre l'Essonne et les Hauts-de-Seine. Il est bordé par l'autoroute l'Aquitaine (A10) au sud-est, l'avenue Sommer à l'ouest, la frontière avec l'Essonne à l'est et la rue Pierre Cot au nord. Elle est traversée par l'avenue Léon Jouhaux. Le programme du projet comprend :

- 322 254 m² de surface de plancher de logements ;
- 45 559 m² de surface de plancher de commerces et services ;
- 56 307 m² de surface de plancher de locaux d'activités créés ;
- 61 900 m² de surface de plancher de tertiaire ;
- 24 270 m² de surface de plancher d'équipements créés.

Dans le cadre de la création de la ZAC, une évaluation environnementale a été transmise par les services préfectoraux du Val-de-Marne pour avis de la commune le 28 avril 2025.

Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis concernant l'évaluation environnementale du projet d'aménagement Antonypôle à Antony.

M. SÉGUIN

Il existe un projet d'aménagement Antonypôle que nous connaissons et pour lequel la commune de Wissous, qui est intéressée, est consultée pour avis. Alors, il ne sert à rien de dire qu'on est complètement défavorable, etc. : dans ces histoires, il faut être constructif et être

dans le dispositif pour essayer de faire évoluer les choses. C'est donc ce qui vous est proposé dans la délibération. Nous vous proposons d'émettre un avis favorable, mais d'émettre aussi un certain nombre d'observations destinées à faire évoluer les choses pour prendre en compte les contraintes de Wissous. Je vous lis précisément ce qu'il est proposé de voter.

Premièrement, en ce qui concerne la gestion des flux de circulation, l'accès à Wissous s'effectue principalement par deux axes majeurs concentrant plus de 60 % du trafic. Il est important que l'étude de circulation prenne en compte les flux extérieurs au périmètre Antonypôle afin d'assurer une accessibilité optimale à la commune. Dans cette perspective, la réalisation d'une étude de circulation commune au département des Hauts-de-Seine et de l'Essonne, en lien avec le projet Antonypôle, serait particulièrement bénéfique. Les aménagements envisagés, tels que le diffuseur sur l'A6 et le barreau des Avenaises, constituent des solutions pertinentes pour anticiper l'augmentation des flux et doivent être soutenus par l'ensemble des acteurs du projet. Enfin, la ville de Wissous émet des réserves sur certaines propositions d'aménagement, notamment celles issues d'une étude – précisément annexe 3, étude de trafic CDVIA, page 68 – susceptibles de reporter le trafic sur des axes déjà saturés ou d'impacter directement le territoire communal. La ville réaffirme sa volonté de participer activement à la recherche de solutions concertées et adaptées aux enjeux locaux.

Deuxième point : le stationnement. Le projet Antonypôle prévoit la création d'un parking public souterrain de 50 places en 2030, puis de 150 places en 2032, de quelques places de stationnement réglementé en surface, ainsi que d'emplacements pour vélos. À Wissous, le stationnement sur voirie est actuellement gratuit et non réglementé. L'arrivée de la gare Antonypôle-Wissous centre rend indispensable une réflexion approfondie sur l'organisation future du stationnement afin d'éviter le report des voitures sur la zone d'activité des Hauts de Wissous. La ville souhaite donc attirer l'attention sur le risque d'une sous-estimation des besoins réels en stationnement à proximité de la future gare, qui bénéficiera à un large territoire. Parallèlement, la ville de Wissous a également sollicité IDFM pour le développement de transports en commun depuis et vers la nouvelle gare, ainsi que la réservation de places de type parking relais accessibles avec le pass Navigo. Concernant le stationnement des vélos, la ville de Wissous souligne également l'importance de prévoir un nombre suffisant d'emplacements adaptés aux vélos en free floating, tout en assurant la cohérence avec les différents prestataires opérant sur le territoire.

Troisième point : la mobilité douce. La ville souhaite mettre en avant un élément particulièrement positif du schéma de référence d'Antonypôle, présenté en 2022. L'action 7, mentionnée page 39 et illustrée sur le plan page 26, prévoit la réouverture par des modes doux du passage souterrain sous l'autoroute A10. Cette initiative facilitera la liaison directe entre la future gare et les zones d'activité des Hauts de Wissous 1 et 2. La ville de Wissous se félicite que la réouverture du passage souterrain sous l'autoroute A10 demeure inscrite dans le programme selon le rapport de présentation joint à l'étude d'impact, page 22. Elle apporte donc son plein soutien à cette initiative, qu'elle considère comme particulièrement bénéfique pour la mobilité et le dynamisme du territoire. Quant à la piste cyclable prévue par le département des Hauts-de-Seine sur la rue Léon Jouhaux, il sera utile de réfléchir à une continuité cyclable jusqu'à Wissous.

Quatrième point : la hauteur des bâtiments longeant l'A6. Si la création d'un écran acoustique le long de l'autoroute répond à une logique de protection contre les nuisances sonores, la construction d'immeubles allant jusqu'à R+9 avec un recul de 40 mètres par rapport à l'autoroute pourrait néanmoins générer un effet d'écho susceptible d'impacter le territoire de

Wissous. Aussi, la ville souhaite bénéficier d'une étude acoustique spécifique afin d'évaluer les conséquences potentielles de ces constructions sur l'environnement sonore local et la qualité de vie des riverains situés de l'autre côté de l'autoroute.

Cinquième point : la forêt urbaine et la sécurité incendie. S'agissant de la forêt urbaine de 2,6 hectares, le rapport de présentation, page 32, précise que le projet devra prendre en compte le risque de feu de forêt. Cette forêt étant limitrophe du territoire de Wissous, nous souhaiterions savoir si des mesures spécifiques, telles que la création d'hydrants ou d'autres dispositifs de prévention, sont imposées à la commune. Le cas échéant, nous demandons que ces éventuelles obligations soient intégrées dans le calcul de l'équilibre global du projet.

Sixième point : îlot de chaleur urbain. La densification du bâti sur la zone sud de l'étude a un impact sur l'effet d'îlot de chaleur. L'étude préconise des solutions complémentaires à l'augmentation du volume de végétalisation du site, notamment une amélioration de la ventilation des espaces extérieurs en modifiant la forme urbaine. La ville de Wissous soutient cette proposition, qui permettrait de maintenir la qualité de vie dans l'environnement proche de cette zone d'étude.

Septième et dernier point : le potentiel géothermique. Dans l'annexe 1, étude de faisabilité sur le potentiel d'approvisionnement en énergie renouvelable, le réseau de chaleur de Massy-Antony est mentionné parmi les infrastructures existantes. La ville de Wissous souhaite attirer l'attention sur un projet de valorisation de la chaleur récupérée d'un data center situé à quelques centaines de mètres d'Antony. Il serait pertinent de considérer l'hypothèse selon laquelle la chaleur fatale produite par ce data center, une fois les besoins des bâtiments de Wissous couverts, pourrait également être utilisée dans le cadre d'un tel réseau.

Voilà donc l'avis qu'il vous est proposé de discuter d'abord et d'approuver ensuite.

M. TOULY

Nous avons reçu un petit peu en avance, du fait du pont de l'Ascension, l'ordre du jour mercredi dernier. Ensuite, nous avons eu les commissions lundi. Et quelle fut notre surprise par rapport à ce que tout ce que tu viens de dire, qui a été transmis hier à 18h28. Je ne me l'explique pas, parce que je suppose que tout ce travail a été fait largement en amont, vous avez réfléchi pour l'intérêt de Wissous : pourquoi vous nous avez envoyé tout ça hier à 18h28 alors que vous l'avez travaillé il y a des mois ? Tout ce que vous dites là, enfin une grande partie, on est d'accord, quand moi j'étais dans la majorité c'était déjà dit. C'est le premier point. Le deuxième point, je laisse, parce que je risquerais de m'énerver un petit peu sur le dernier point que tu as évoqué. Je laisse la parole à mon ami Philippe.

M. LE MAIRE

Pour vous répondre, M. TOULY, dans la pratique ce sont des projets, les remarques, vous deviez les avoir sur table ce soir. On a souhaité que vous puissiez les avoir un peu en avance, certes une journée, mais c'est mieux que de n'en prendre connaissance que ce soir. Et je pense que, comme on l'a dit en commission, vous avez loisir – je l'ai fait, je sais que vous l'avez fait – de lire les 1 900 pages de ce dossier. On ne voulait pas perturber votre lecture en regardant le document qu'on a préparé et qu'on vous présente ce soir.

M. DE FRUYT

C'est quand même extraordinaire.

M. LE MAIRE

Je ne plaisante pas, avec M. SÉGUIN, on a lu les 1 900 pages. À la commission, on vous a demandé : « Est-ce que vous avez des remarques sur les documents ? N'hésitez pas à nous les envoyer » et vous ne nous avez rien envoyé. Pourquoi ce sont nos points à chaque fois ? Vous avez reçu les documents et, vous l'avez dit, un peu en avance par rapport à d'habitude, du fait du pont, et tant mieux, donc vous pouviez aussi mettre vos remarques.

M. TOULY

Il y a des documents qui viennent d'être lus.

M. LE MAIRE

Non, je parle des documents et des annexes.

M. TOULY

Les documents, c'est bon, même si évidemment, c'est 2 500 pages en 5 jours. Mais c'est la réglementation, il n'y a rien à dire. Je ne discute pas de ça, je discute de ce que vous nous avez, vous, à 18h28, transmis – à tous, parce que je suppose que vous n'étiez pas plus au courant que nous – vos solutions, vos propositions. Nous les partageons en grande partie, d'ailleurs, mais vous nous les transmettez à 18h28, alors que vous les connaissiez il y a une semaine – ou, si vous ne les connaissez pas, vous avez fait un travail formidable hier. Je voudrais savoir qui a contribué à tout ça. C'est formidable, vous avez tous travaillé. Vous vous rendez compte, parce que les 7-8 points, ils sont très justes – à part le dernier qui est un foutage de gueule, mais ça, je laisse la parole à mon ami.

M. LE MAIRE

Faites attention à votre vocabulaire, M. TOULY. Non, ce n'est pas une grande plaisanterie.

M. TOULY

Pourquoi vous l'avez transmis là à 18h28 hier alors que ce travail a été fait avant ?

M. LE MAIRE

La prochaine fois, M. TOULY, on vous le mettra sur table ce soir et on vous fera la présentation comme la loi nous le permet. On a voulu vous l'envoyer un peu en amont pour que vous ayez le temps de le lire et pas en prendre connaissance, parce qu'une lecture en conseil, on sait que ce n'est pas évident. Comme vous aviez lu les 1 900 pages, les points, vous les avez vus, vous les avez certainement. Je suis sûr que vous les avez à peu près relevés.

M. TOULY

C'est bon, OK, on a compris. Vous ne voulez pas réunir la population, vous n'informez pas en amont et vous nous prenez pour des imbéciles.

M. LE MAIRE

Je ne répondrai pas. Votre ami, M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Merci. Avec un peu de sérénité, parce que c'est un projet qui n'est pas sur Wissous, mais c'est un projet qui est structurant pour la ville : quand à nos portes on transforme une zone

industrielle en quelque chose où il va y avoir plus de 10 000 habitants et un maintien d'industrie, cela va profondément modifier la géographie humaine et économique de cette ville. Donc c'est quelque chose de très important, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus. Cela a fait l'objet d'un tas de documentations, qui est disponible depuis un certain temps sur le site de la mairie d'Antony, auquel un certain nombre d'entre nous se sont référés. On aurait peut-être écrit certains des points que vous citez très légèrement différemment, mais chacun son style. Globalement, en effet, on souscrit au principal, à l'esprit en tout cas des remarques. Le point sur lequel, par contre, je souhaiterais une modification, c'est le dernier point sur le réseau de chaleur, où on dit « une fois les besoins des bâtiments couverts ». Il y a dans les cartons d'Antony, visiblement, non pas seulement ce circuit existant de réseau de chaleur venant de Massy et utilisant principalement le fait que l'on brûle les ordures, mais il y a aussi un projet de la mairie d'Antony d'une géothermie aux portes de Wissous. Si cela va à son terme, cela nourrira et enrichira énormément ce réseau de chaleur. Or, je crois que ce n'est pas noté et que vous n'y faites pas allusion – en tout cas, j'ai cru comprendre de mémoire, mais ce n'est pas là le principal. Le principal, c'est que l'on dit dans notre propos : « une fois les besoins des bâtiments de Wissous couverts », laissant entendre de ce fait qu'un réseau de chaleur préexiste ou préexistera à Wissous. Or, factuellement, et on le regrette, aujourd'hui ce n'est pas le cas. Je trouve que le fait de marquer cela décrédibilise un petit peu notre propos. Donc nous souhaiterions que ces quelques mots « une fois les besoins des bâtiments de Wissous couverts » soient retirés de ce propos, puisqu'à mon sens ils le décrédibilisent légèrement. Merci.

M. LE MAIRE

Comme on l'a évoqué, et on l'avait vu en conseil municipal, il y a une délibération qui est passée il y a plusieurs mois, plus d'un an même, pour faire une étude avec le SIMACUR pour un réseau de chaleur sur Wissous. L'étude se poursuit.

Le SIMACUR, c'est eux qui vont gérer la géothermie et on souhaite rajouter la liste des bâtiments couverts. C'est pour ne pas, comme c'est le SIMACUR qui gère les réseaux de chaleur et qui a la compétence, avoir *in fine* l'utilisation de la chaleur fatale du data center qui irait à Antony sans que Wissous ait mis une réserve sur le fait de l'utiliser pour ses bâtiments. C'est pour ça qu'on l'a ajouté et qu'on l'a formulé comme tel.

M. DE FRUYT

Dans ce cas-là, peut-on trouver un accord sur quelque chose comme « une fois les bâtiments de Wissous couverts dans un réseau à venir » pour bien montrer que ce réseau aujourd'hui n'existe pas ?

M. LE MAIRE

Ou on peut mettre « à l'étude » : « sur un réseau à l'étude par le SIMACUR ». On peut le rajouter. On peut mettre que c'est vis-à-vis du réseau à l'étude. Pas « à venir », je préfère mettre « celui qui est à l'étude actuellement avec le SIMACUR. »

M. TOULY

Excuse-moi, Philippe, il n'est pas question que le SIMACUR fasse un réseau. Il est simplement question d'une étude de faisabilité. Mais, comme il n'y a pas de réseau, il n'y a pas de faisabilité parce qu'il n'y a pas de financement.

M. LE MAIRE

Si ! Détrompez-vous, M. TOULY, vous affirmez des choses que vous ne savez pas, comme d'habitude.

M. TOULY

J'ai posé la question dans une des réunions d'Antony où vous n'étiez pas – vous étiez dans une autre – et la question a été très claire. Antony ne gère pas le SIMACUR. Antony et Massy sont les deux communes, parmi d'autres, principales avec Wissous.

M. LE MAIRE

Je suis au conseil d'administration du SIMACUR, donc je peux vous le dire. Reposez la question à M. OLLIER, qui est le président du SIMACUR, et vous verrez sa réponse.

M. TOULY

Oui, mais ça fait 18 mois que cette étude est lancée à 60 000 euros et cela demande un travail très long sur un sujet tellement important par rapport à notre histoire de data center. D'ailleurs, le 11 février lors du Conseil, on nous avait dit : « Ne rangez pas vos tablettes », enfin pas pour moi parce que je n'en ai pas, « parce qu'on va faire la révision allégée du PLU en fonction du jugement ». On est très surpris parce que cela fait déjà 4 mois et il ne se passe rien.

M. LE MAIRE

La modification du PLU, ce n'est pas la révision allégée, M. TOULY, apprenez vos basiques en urbanisme. Elle est en cours, la procédure avance, M. TOULY. Il y a eu la réunion des personnes publiques associées (PPA). Il y a une procédure et cela a été lancé.

M. TOULY

Oui, mais vous êtes le seul au courant, personne n'est au courant.

M. LE MAIRE

Demandez à la préfecture. N'affirmez pas des choses. Vous avez un don pour inventer des choses, fabuler. On le voit encore ce soir, M. TOULY. Ne dites pas ça, il y a eu la réunion des PPA, qui est l'organe légal qui lance la procédure. C'est là où il y a Orly, il y a la CPS, il y a la préfecture. Demandez à vos amis de Chilly-Mazarin, ils étaient présents à cette réunion-là. Donc, ne dites pas qu'il n'y en a pas eu.

M. TOULY

Ne soyez pas méprisant par rapport à mes amis, quels qu'ils soient, qu'ils soient de Chilly-Mazarin ou de Wissous.

M. LE MAIRE

Je sens que ça vous agace quand on vous contredit, M. TOULY.

M. TOULY

Pas du tout. Vous passez votre temps à me contredire en disant que je suis un fabulateur.

M. LE MAIRE

On inverse les choses, M. TOULY ?

M. TOULY

S'il vous plaît, j'ai la parole. 4 900 logements vont être construits, d'accord, donc à peu près 10 000 personnes. C'est la réunion à laquelle on a assisté avec Monsieur DE FRUYT à Antony, parce que vous n'avez pas fait de réunion sur Wissous malheureusement.

M. LE MAIRE

On n'est pas les maîtres du projet, on n'a pas le droit à ce stade de faire ce type de réunion. Vous, vous faites des réunions sur des sujets sur lesquels vous n'avez pas la main mise, où ce n'est pas à vous de le faire, et où vous n'avez pas le droit de le faire. Donc arrêtez !

M. TOULY

D'informer la population, on a toujours le droit de le faire. Lors de cette réunion, on a posé un certain nombre de questions sur les conséquences pour les Wissoussiens, parce que vous êtes tous conscients que 10 000 personnes vont s'installer dans un petit territoire où le seul moyen pour arriver à ce territoire, lorsqu'on habite Wissous, Chilly-Mazarin ou Morangis, c'est de passer par le pont. Enfin, je ne sais pas s'il n'est pas un peu fragile aussi, celui-là. Ce pont est déjà, le matin et le soir, assez complet. Là, on va avoir 10 000 personnes qui vont s'installer, et donc les conséquences pour les Wissoussiens, c'est de la circulation qui va passer par la zone de Villemilan, par le centre de Wissous, parce que malheureusement il n'y a pas d'autre moyen. Donc la question, et vous le dites d'ailleurs dans vos propos, c'est le problème du stationnement – le problème du stationnement, voiture, vélo. Les Wissoussiens, comment ils vont s'y rendre ?

Si le matin il n'y a pas suffisamment de vélos, ou s'il n'y a pas de bus, ou s'il y a des problèmes de circulation encombrée, combien on va mettre de temps pour arriver à la station Antonypôle, quand on habite, par exemple, dans le centre de Wissous ? Ça va être un problème pour les Wissoussiens. C'est pour ça qu'une réunion aurait été intéressante, même si ce n'est pas le projet de Wissous, c'est le projet d'Antony. Et on n'est pas contre le projet d'Antony, mais cela a des conséquences et on est d'accord là-dessus. Donc, cela aurait été intéressant de mettre la population avec nous, parce que vous, M. le Maire, et le conseil municipal, on est encore plus forts pour se faire entendre, même si on est une petite commune, avec sa population, et pas tout seul, même si vous avez la science infuse.

M. LE MAIRE

Alors, vous allez réunir la population, et on va passer au vote sur un sujet pour lequel vous n'avez aucune étude. Pourquoi on demande une étude interdépartementale ? Une étude interdépartementale sur les deux départements engendre une enquête publique uniquement sur l'étude de circulation et de stationnement. C'est ce qu'on demande au point 1, c'est pour ça. Là, le projet, on l'a eu, là. On a eu connaissance, il a bougé depuis 2022, quand il y a eu la consultation faite par IDFM, où on a mis certaines remarques et certaines remarques ont été retenues. Il y a toujours le problème, et on l'évoque, de la navette qui était évoquée dans le courrier de 2022, en disant : « C'est demain l'ouverture de la gare, donc il faut anticiper tous ces points-là. » L'étude de circulation qu'on demande sur les deux départements, c'est une étude. Je ne sais pas si vous avez vu l'étude qu'ils proposaient avec « interdire le tourne-à-gauche », où on met toute la circulation – c'est pour ça qu'on vous a mis les numéros de page, pour que vous puissiez aller voir ce qu'ils proposaient. On ne pourrait plus prendre le chemin de la Croix brisée, il faut faire le tour par le rond-point Buffat. Le nombre de voitures, l'étude

précise bien le pourcentage. De toute façon, ce sera toujours plus, je vous rejoins. Aujourd'hui, il y a des entreprises, demain il y a 10 000 personnes qui arrivent. C'est pour ça qu'on veut une étude approfondie sur la circulation, et on le tourne ainsi : « participer activement à la recherche de solutions concertées ». On a mis le « concertées » : cela impose une réunion publique. Relisez ce qu'on a mis.

M. TOULY

Vous l'aviez dit le 29 septembre 2022 pour la révision allégée du PLU, qui va nécessiter une réunion publique qu'on attend toujours d'ailleurs.

M. LE MAIRE

La révision allégée du PLU n'est plus nécessaire, parce que tous les points sont repris dans un arrêté ICPE complémentaire.

MME CORENWINDER

Vos remarques me parlent, j'y adhère complètement. Il y a un point qui m'inquiète pas mal, entre autres, à part la circulation, c'est le bruit, avec des immeubles de grande hauteur qui vont réfléchir le bruit vers Wissous. Je n'ai pas lu l'intégralité des 2 500 pages, j'en ai lu une bonne partie, mais pas tout. Est-ce qu'à un endroit donné on parle de profiter de ce projet pour demander une réduction de la vitesse sur les autoroutes, ou pas du tout ?

M. LE MAIRE

Ce qui est prévu, c'est ce qu'on a passé en motion : le changement de revêtement. On a eu une réunion avec le préfet du 92 et il était évoqué le fait d'abaisser la vitesse. Là, je crois qu'on est à 110 km/h, ce serait de passer à 90 et de changer le revêtement. Mais stratégiquement, c'est de négocier le changement du revêtement, la motion qu'on a passée, et ensuite le changement de vitesse, parce que le bénéfice de ce revêtement est moindre s'il y a une baisse de la vitesse et, au vu du coût supplémentaire, il vaut mieux le faire step by step. Mais c'est vrai que notre crainte, c'est la hauteur des bâtiments et l'impact. Même s'ils sont en retrait, qu'ils ne sont pas sur la totalité et que la zone d'habitation la plus proche est quand même relativement éloignée, le bruit peut vraiment rebondir et repartir. L'exemple que je donne à titre personnel : j'habitais une maison à Saint-Éloi, ils ont construit un immeuble devant chez moi, j'entendais l'autoroute, je ne l'entendais pas avant, et pourtant l'autoroute est loin de Saint-Éloi. La construction de l'immeuble a fait que le bruit rebondissait et allait sur mon jardin, un bruit que je n'entendais pas auparavant, et c'était un immeuble de 4-5 étages.

M. DE FRUYT

Juste un détail sur l'autoroute : pour ce qui est du revêtement spécifique qui draine l'eau et qui calme le bruit, il a déjà été posé sur la partie des voies côté Antony et c'est une solution qui est efficace au début, mais rapidement, visiblement, les trous se bouchent, par les pneus et autres, et cela perd son efficacité. Donc en effet il faut le demander parce que ça a une certaine efficacité, mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga. Il faut en effet se poser la question du passage de 110 à 90 dans cette zone-là quand il y aura encore plus d'habitants. Quant à l'effet de renvoi du bruit, je crois qu'on est nombreux à l'avoir subi avec l'ancien bâtiment de Fresnes qui rebalance le bruit de ce côté-ci de l'autoroute.

Mme MICHON-TOULY

Je pense peut-être ne pas avoir très bien compris. Sur le projet Antonypôle, on parle d'un projet de géothermie qui sera, à mon avis, dimensionné forcément par rapport à tous les bâtiments qu'il y aura. Je ne vois pas pourquoi ils viendraient chercher la chaleur sur notre data center, ce qui leur coûterait des millions d'euros. Je ne comprends pas bien, alors qu'il y a un projet de géothermie là-bas.

M. LE MAIRE

Quand vous avez un réseau de chaleur, je vous donne un exemple : le réseau de chaleur actuel de Massy-Antony – pas sur Antonypôle, mais le reste – qui est alimenté par une chaleur fatale de l'incinérateur d'ordures ménagères. Quand il a pris feu, plus personne n'avait d'eau chaude et de chauffage. Le réseau de chaleur, ce que cherche le SIMACUR, c'est de diversifier ses sources de chaleur pour limiter le risque. Le réseau de chaleur est aujourd'hui sur Antony-Massy. Là, en étude par le SIMACUR, il y a Wissous, Bourg-la-Reine et Verrières-le-Buisson. Donc eux, ce qu'ils veulent, c'est diversifier les sources de chaleur pour éviter, en cas de baisse ou de problème technique sur une installation, d'avoir des coupures. C'est vrai qu'ils vont avoir besoin énormément de kilowatts calorifiques – je crois que c'est le terme – pour pouvoir alimenter tout le réseau de chaleur. Et, le réseau de chaleur, au niveau de la géothermie, il y a une partie géothermique et elle est complétée par du gaz pour stabiliser la température, et une autre source de chaleur pour permettre de stabiliser cette température est la bienvenue et éviter d'utiliser une énergie fossile. Ils recherchent un maximum de sources différentes de chaleur pour pouvoir stabiliser le réseau.

MME MICHON-TOULY

Ça signifie donc que ce serait une solution de secours uniquement ? Parce que, si on doit s'en servir en cas de panne, il faut qu'elle soit disponible.

M. LE MAIRE

Non, ça serait tout le temps. Dans le réseau, vous mélangez les différentes sources de chaleur. Aujourd'hui, le réseau tel qu'il est imaginé, même la géothermie d'Antony n'est pas suffisante pour faire Antonypôle et toutes les extensions qui sont prévues.

MME COCO

Je propose de passer au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

12. Convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement – périscolaire avec la CAF de l'Essonne

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne est un partenaire technique et financier pour la ville de Wissous depuis de nombreuses années. Elle contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes. La commune a signé une convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueils de Loisirs sans Hébergement – Périscolaire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025. De nouvelles modalités ont été instaurées dans le but de renforcer l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap ; par la possibilité de financer les développements d'activité dans ces accueils via le bonus territoire Ctg (convention territoriale globale) ; par la prise en compte du temps de repas dans la pause méridienne ; par l'intégration progressive du montant de la bonification et de la majoration Plan mercredi dans le bonus territoire Ctg et par la fusion de l'Asre (aide spécifique rythmes éducatifs) à la prestation de service Alsh périscolaire. Il est donc nécessaire de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne pour l'année 2025. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à l'éducation à la signer.

M. TELMAN

Je vais vous parler de la numéro 12 et de la numéro 13 en même temps parce que c'est quasiment la même chose. La numéro 12, c'est le périscolaire, donc tout ce qui est temps de vacances et mercredi, et la numéro 13, c'est l'extrascolaire, donc tout ce qui est avant et après l'école.

Nous avons voté un avenant à la CTG la dernière fois, le 11 février 2025, pour étendre la CTG qui finit en 2024 pour l'année 2025, le temps de refaire une CTG 2026-2030. Pour cela, nous avons voté la convention d'objectifs pour la petite enfance, mais nous n'avons pas fait tout ce qui était extrascolaire et périscolaire. La convention d'objectifs et de financement entre la Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne et la commune de Wissous fixe les modalités d'intervention et de versement des différentes subventions. Pour tout ce qui est périscolaire, donc la subvention classique périscolaire, il y a aussi ce que nous avons à Wissous, le bonus territoire CTG et le complément inclusif pour les enfants porteurs de handicap. Pour la partie extrascolaire, c'est tout ce qui est matin et soir, et nous avons comme subvention : ALSH extrascolaire et le bonus territoire CTG accueil extrascolaire. Nous vous demandons de valider la convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune de Wissous pour le périscolaire et l'extrascolaire.

M. DE FRUYT

Je voudrais juste réattirer l'attention sur l'importance d'avoir un langage compréhensible par le plus grand nombre. Or, dans le document qui nous est transmis, que je lis, l'un des moyens, c'est « l'intégration progressive du montant de la bonification et de la majoration plan Mercredi dans le bonus territoire CTG et par la fusion de l'ASRE à la PS ALSH périscolaire ». Je ne suis pas certain que ce soit de nature à permettre à l'ensemble du public, dont je suis, de bien saisir la problématique de l'administration.

M. TELMAN

C'est ce qui est repris, c'est ce qui est de la loi et c'est au niveau de la CAF ce qu'on reprend. Après, tout ce qui est ALSH, c'est les ACM pour faire simple. Le plan mercredi, on n'y a pas encore le droit parce qu'en fait il faut avoir voté un PEDT sur la ville, ce qu'on a en cours et ce qu'on espère voter avant la fin de l'année pour permettre l'application en janvier. On a fait un plan éducatif local qu'on a voté il y a un an et demi et, derrière, on a un PEDT qui nous permettra d'obtenir justement tout ce qui est la subvention pour Mercredi. Donc ça, c'est en cours, mais on n'y a pas encore le droit, c'est pour cela que je ne l'ai pas cité.

MME COCO

Pas d'autres questions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

13. Convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement – extrascolaire avec la CAF de l'Essonne

Comme indiqué dans la précédente délibération, il convient de signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement – extrascolaire et la CAF de l'Essonne pour l'année 2025. En effet, de nouvelles modalités de financement à destination des ALSH extrascolaires visent à soutenir le développement de l'offre d'accueil, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche famille. Ces nouvelles modalités de financement se matérialisent par le complément inclusif ALSH qui permet de renforcer l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap et par la possibilité de financer les développements d'activité dans ces accueils via le bonus territoire Ctg. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement et d'autoriser Monsieur le maire ou l'adjoint au maire délégué à l'éducation à la signer.

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

14. Rapport annuel d'activités 2023 du délégataire People and Baby – crèche Les Lutins de Saint Éloi

Un contrat de Délégation de Service Public (DSP) a été signé avec la société People and Baby pour la construction, l'aménagement et la gestion d'une crèche mixte « ville-entreprises ». Elle est dénommée Les Lutins de Saint Éloi et se situe 17 rue Gilbert Robert. Un rapport annuel d'activité du délégataire doit être communiqué chaque année conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte dudit rapport.

MME FERNANDES

La crèche a une capacité de 34 berceaux, divisés en deux unités : « bébés, moyens » et « moyens, grands ». Elle est ouverte de 7h30 à 19h30, du lundi au vendredi. La structure est fermée trois semaines au mois d'août, une semaine entre Noël et le jour de l'an. Le projet pédagogique, continuité de projet d'entreprise génération durable, se décline en 5 axes :

- Nature : atelier autour de la nature, plantation ;
- Zen : salle dédiée aux activités zen, cartes émotion ;
- Communication gestuelle, ateliers autour du conte, communication positive ;
- Beau : Réaménagement des espaces de l'entrée, achat de nouveaux matériels ;
- Ouverture sur le monde : ateliers artistiques, scientifiques, fabrication de plats du monde.

L'activité : 70 enfants ont été accueillis sur l'année 2023. Le nombre d'heures facturées est de 68 569 heures contre 75 334 heures en 2022. Les heures réalisées s'élèvent à 59 703 en 2022. En 2023, on constate une hausse des absences facturées, prévenance hors délai ou sans justificatif, carence maladie. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport présenté.

Pour l'autre rapport, le début est identique, sauf pour le nombre d'enfants. Ce sont les P'tites Pousses : 69 enfants ont été accueillis sur l'année 2023. Le nombre d'heures facturées est de 72 719 heures contre 72 836 heures en 2022. Les heures réalisées s'élèvent à 63 733 contre 68 189 heures en 2022. En 2023, on constate une hausse des absences, prévenance hors délai, sans justificatif, carence maladie. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport présenté. Des questions ?

M. LE MAIRE

Comme on l'a dit en commission, habituellement, ces rapports, on les vote entre juin et septembre, sauf qu'on ne vous les présente que maintenant. Pourquoi ? Sur les comptes, on voit qu'il y a le réalisé 2022 et 2023, dans les documents qu'ils nous avaient transmis. L'année dernière, on a voté les comptes de 2022, avec les chiffres pour 2021-2022 définitifs qui ne correspondaient pas à 2022 de cette année. Donc, on leur a demandé de revoir tous ces points. Les deux crèches People & Baby, qui sont sorties de sauvegarde au mois de mars - People & Baby a fait la une de l'actualité. Avec les deux crèches, ce sont des délégations de service public que l'on a. La ville a passé une convention en 2012, applicable à la livraison le 16 août 2012, et c'est une DSP qui dure sur 20 ans donc elle se finit en 2032. Pour vous rappeler, le terrain à Saint-Éloi a été donné, ils ont construit, ils l'utilisent pendant 20 ans, on paye des berceaux, 12 000 euros par réservation de berceaux, en plus de ce que payent les familles, et au bout de 20 ans on récupère la structure. Pour les Vergers, c'est un local brut qui a été donné, ils l'ont aménagé, ils ont fait les travaux. Le prix des berceaux est un peu moins cher parce qu'ils n'avaient pas de construction à payer. Les deux se finissent le 16 août 2032, c'était une question

qui avait été posée. Comme je l'évoquais tout à l'heure, pendant la procédure de sauvegarde, on a demandé à People & Baby ainsi qu'au liquidateur de voir si on pouvait récupérer au moins une des deux structures afin de la remunicipaliser pour éviter les problématiques. On a rencontré People & Baby avec Mme FERNANDES et les services le 16 juillet 2024. Pour tous les problèmes qu'on a pu rencontrer de fermeture régulière de la structure, on leur a appliqué les pénalités, il y a plus de 65 000 euros de pénalités. Sur les structures, on a 20 berceaux réservation ville et 13-14 berceaux entreprises. Depuis la rentrée, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils n'ont pris que 5 ou 6 berceaux entreprise pour pouvoir maintenir l'ouverture des berceaux ville. C'est ce qu'on avait demandé. Ils comprennent uniquement les applications de pénalités financières. Depuis toute cette année scolaire, il y a eu quelques fermetures, mais vraiment de façon occasionnelle, non plus comme on a pu le rencontrer l'année précédente. Donc, effectivement, ça a fonctionné. On l'avait évoqué l'année dernière, c'est pour ça qu'on souhaitait profiter de la présentation de ces rapports pour vous faire un retour à la suite de l'entretien qu'on avait pu évoquer.

M. TOULY

Je m'adresse à Mme FERNANDES, qui est la spécialiste depuis des années de ce problème et qui avait fait une visite en 2022. Elle nous avait dit que tout allait parfaitement bien. L'année dernière, Mme FERNANDES nous fait part que, au moins sur l'une, peut-être pas sur les deux, mais sur celle des Vergers, beaucoup de parents se plaignaient vraiment beaucoup. C'est ce que tu nous as dit, c'est dans le PV d'ailleurs. Quelle est la suite de ça ?

MME FERNANDES

La réunion justement. D'une, on a appliqué les pénalités, donc tout de suite cela a pu changer, et la réunion avec la direction. Comme disait M. le Maire, ils ont mis des choses en place. Tout va bien, enfin « tout va bien », tout se passe mieux maintenant. Il y a moins de fermetures. D'ailleurs, on a fait les affectations et on n'a pas eu de parents qui ont refusé d'aller dans cette crèche, alors qu'avant elle n'avait pas une bonne réputation.

M. DE FRUYT

Dont acte. Cela étant, et c'est juste une remarque supplémentaire, quand on parcourt leur présentation, je suis un petit peu inquiet, pour le dire poliment, de la légèreté du propos qui ne recouvre pas les éléments que vous avez décrits. Ça rend extrêmement prudent sur la valeur informative de ce type de présentation.

M. LE MAIRE

Ce soir la présentation du rapport concerne l'année 2023, la réunion a eu lieu en juillet 2024. On va voir effectivement, c'est un point important, si l'année prochaine ils précisent également le plan d'action qu'ils ont mis en œuvre à la suite de cette rencontre. On va voir s'ils écrivent ou pas quelque chose qui n'est pas forcément favorable pour eux. Cela va être intéressant.

MME COCO

N'ayant pas de vote pour ces deux délibérations, le conseil municipal prend acte.

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activités.

15. Rapport Annuel d'activités 2023 du délégataire People and Baby – crèche Les P'tites Pousses

Un contrat de Délégation de Service Public a été signé avec la société People and Baby pour l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion d'une crèche mixte « Ville-Entreprises ». Elle est dénommée Les P'tites Pousses et se situe 1 rue Pascal. Un rapport annuel d'activité du délégataire doit être communiqué chaque année. Il est proposé au conseil municipal de prendre acte dudit rapport.

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activités.

RESSOURCES HUMAINES

16. Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur la mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) des policiers municipaux. A la suite à la refonte du régime indemnitaire de la filière police municipale instaurée par le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, une nouvelle indemnité est créée : l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement applicable pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emploi des directeurs de police municipale, des chefs de service de police municipale, des agents de police municipale et des gardes champêtres. Considérant la non-éligibilité des agents relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), il convient de préciser les modalités d'attribution du régime indemnitaire de ces agents. Cette indemnité est constituée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon les critères définis par l'organe délibérant. Elle a été présentée au Comité Social Territorial en date du 18 mars 2025 qui a émis un avis favorable à l'unanimité. Il est demandé au conseil municipal d'adopter la mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement des policiers municipaux.

M. LE MAIRE

Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 proposait un nouveau régime, en gros, pour la police municipale. La police municipale avait un régime équivalent aux autres agents, plus un CIA. C'est technique : là, ils ont refondu toutes les primes des agents de la police municipale pour proposer un ISFE avec un minimum, qui est de zéro, et un maximum. On a proposé de mettre le maximum, ce qui est pratiqué dans toutes les villes aux alentours. On a eu l'accord du CST, les représentants du personnel : on a eu une unanimité sur cette proposition. *In fine*, pour un agent de la police municipale, c'est plus ou moins équivalent. Il y a un écart d'à peu près 1 000 euros annuels, plus ou moins équivalent. Il y a quand même 1 000 euros de plus. Pourquoi ? Parce que le régime indemnitaire sur Wissous, c'est un régime indemnitaire avantageux pour tous les agents. Il y a des primes sur objectif, il y a le 13^e mois qui est appliqué depuis des dizaines d'années. Pour certaines communes, c'est un réel investissement. Sur Wissous, cela restera plus ou moins pareil, c'est à la virgule quand on voit le montant de la masse salariale au global.

MME COCO

Des questions ?

M. TOULY

Si, juste une question. C'est le décret du 26 juin. Pourquoi, pratiquement un an après, on prend acte ? On aurait pu le prendre avant, peut-être. Et est-ce que les conséquences financières pour les policiers municipaux s'appliquent dès le 1^{er} janvier ? Quand ?

M. LE MAIRE

Le CST a eu lieu le 18 mars. On avait déjà fait des réunions de travail, on pouvait le mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2025. Mais les ateliers de travail avec les représentants du personnel préféraient attendre de voir. C'est un conseiller du CST qui nous a dit : « Attendez de voir ce qui se passe sur les autres communes », parce que pour des représentants du personnel, le fait de mettre le maximum, cela les embêtait un peu vis-à-vis de l'équité avec les autres agents. Ils ont dit : « À ce moment-là, on n'est pas obligé de mettre le maximum, on peut ne mettre que 85 % », ce qui permettait d'avoir un salaire équivalent et d'éviter les 1 000 euros d'augmentation en plus. Je leur ai dit : « Attention, ce sont quand même des postes concurrentiels, il faut qu'on soit alignés aux autres villes ». C'est pour cela qu'on a refait un CST le 18 mars et on a eu l'unanimité. Après, il fallait qu'on puisse vous le présenter. Cela va être appliqué au 1^{er} juillet, je pense. Je regarde la directrice générale des services : la date d'application, c'est le 1^{er} juillet ? Oui, 1^{er} juillet. On n'attend pas l'année entière pour l'appliquer.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

CULTURE, ANIMATION, JUMELAGE

17. Désherbage et convention de partenariat entre la commune et la société Recyclivre

Les médiathèques municipales procèdent régulièrement au tri de leurs collections et souhaitent donner une seconde vie aux ouvrages retirés, tout en soutenant une association locale. Pour cela, la collectivité envisage un partenariat avec RECYCLIVRE, une entreprise qui récupère gratuitement les livres en bon état (hors dictionnaires, manuels scolaires, livres sans ISBN, etc.) pour les revendre à petit prix en ligne. 10 % des revenus nets issus de ces ventes seront reversés à l'association « LIRE ET FAIRE LIRE 91 », reconnue pour ses actions en faveur de l'éducation. RECYCLIVRE informera la collectivité tous les trimestres sur le nombre de livres vendus et les sommes reversées. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le désherbage des documents de la médiathèque municipale et d'approuver la convention de partenariat avec la société Recyclivre.

MME ALBERTINI

Il s'agit du désherbage de la médiathèque avec les ouvrages dont elle doit se libérer pour faire de la place et une convention de partenariat entre la commune et la société RECYCLIVRE. Les médiathèques municipales sont régulièrement amenées, dans le cadre de l'actualisation du suivi de ces collections, à procéder au tri des ouvrages lui appartenant. Dans ce cadre, la collectivité a souhaité que les ouvrages dés herbés puissent retrouver une seconde vie et profiter à d'autres lecteurs, tout en soutenant financièrement une association locale qu'il faudra désigner. C'est pourquoi il a été décidé de contacter RECYCLIVRE afin que les livres de la médiathèque municipale destinés à la déchetterie, ce qu'on appelle le pilon, soient pris en charge. RECYCLIVRE offre aux particuliers, aux associations et aux collectivités un service gratuit de récupération de livres et leur donne une deuxième vie en les proposant à la vente à petit prix sur internet. 10 % des revenus nets ainsi réalisés sont reversés à des associations sélectionnées pour leurs actions concrètes en faveur de l'éducation et de l'environnement. RECYCLIVRE accepte pas mal d'ouvrages, sauf les dictionnaires et les encyclopédies, les manuels scolaires, les livres sans code-barre, les livres en langue étrangère, les livres de type club genre France Loisirs, etc., des revues, des journaux et magazines, des CD et des DVD. Pour chaque livre confié par la collectivité et vendu, RECYCLIVRE s'engage à reverser 10 % du prix du livre net hors taxes à une association désignée par la collectivité, à savoir l'association Lire et Faire Lire 91. C'est pour ça qu'il y a en même temps une convention de partenariat entre la commune et la société RECYCLIVRE.

M. DE FRUYT

Très bien, on n'est absolument pas opposé à la chose. Simplement, on a en parallèle sur Wissous les boîtes à livres. Est-ce que vous êtes aussi en contact avec eux ? Quelles sont les relations et comment on fait pour aussi nourrir cette initiative qui est intéressante ?

MME ALBERTINI

Les boîtes à livres, les gens déposent leurs livres. C'est tout.

M. DE FRUYT

Pardon, justement, vous nous avez précisé que votre partenaire ne prenait pas tout.

MME ALBERTINI

Là, c'était dans le cadre de la médiathèque, pas dans les boîtes à livres.

M. DE FRUYT

C'est bien ce que j'essaie de dire. J'essaie de dire que j'ai compris à travers votre propos que votre partenaire prenait une grande partie des livres à sortir, mais ne les prenait pas tous. Donc, pour la partie qu'ils ne prennent pas, avez-vous des contacts avec ceux qui s'occupent des boîtes à livres pour les y déposer ? Voilà ma question.

MME ALBERTINI

Non, je pense que ça va au pilon. On n'a pas le droit de faire ça. Les médiathèques, quand elles dés herbent, normalement cela va à la destruction. Il faut un contrat de partenariat pour que certains ouvrages puissent avoir une seconde vie.

M. LE MAIRE

En fait, tous les livres qui sont achetés, c'est un peu comme les investissements, ils sont intégrés dans le domaine public. On a pu mettre dans les boîtes à livres, vous me dites si je me trompe, des livres qui nous ont été donnés, qui n'étaient pas dans le registre des achats de la ville. Mais lorsque ce sont des achats, pour les sortir du patrimoine public, on est obligé d'avoir une facture, soit à une association comme vous le présente Katleen ce soir, soit au pilon, à la destruction. Après, il y a des livres qu'ils ne reprennent pas parce qu'ils ne sont pas en bon état et qui ont été donnés à une époque à la médiathèque. Ceux-là peuvent être remis. Eva, d'ailleurs, l'avait fait au tout début pour alimenter. D'ailleurs, j'ai vu récemment, M. TOULY, un de vos fans, qui avait mis un de vos livres dans une boîte à livres sur la place de la mairie, votre livre noir écrit en rouge.

M. TOULY

Il fallait le déposer au pilon.

M. LE MAIRE

Non, il ne faut pas. C'est un travail monstrueux.

MME ALBERTINI

C'est particulier, c'est pour ça.

Mme CORENWINDER

La délibération concerne bien la médiathèque, mais est-ce que j'ai bien compris ? La société RECYCLIVE peut aussi être contactée par des particuliers qui auraient des livres à recycler ou pas du tout ?

MME ALBERTINI

Je ne sais pas, peut-être. M. le Maire ?

M. LE MAIRE

Oui, il faudrait qu'on se renseigne. C'est souvent que des personnes nous demandent de pouvoir recycler des livres et ils les donnent à des associations en plus, vous l'avez vu, locales. Donc Katleen va regarder avec la responsable de la médiathèque pour voir si on peut communiquer, puisque c'est vrai que, quand on a des livres, on ne sait pas quoi en faire.

MME COCO

Je propose de passer au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

18. Convention pour l'installation de plaque de cocher entre la commune de Wissous et les propriétaires des biens concernés

La ville de Wissous a été sollicitée par l'association Henri Bouillant pour acquérir deux plaques de cocher historiques concernant la commune, au prix de 150 € chacune. Ces plaques, utilisées depuis le XIXe siècle pour la signalétique directionnelle, sont en fonte avec des lettres en relief. Soucieuse de préserver son patrimoine, la ville a acheté ces plaques et prévoit de les réinstaller à leurs emplacements d'origine, avec l'accord des propriétaires des bâtiments concernés. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette démarche patrimoniale et d'autoriser le maire à signer les conventions nécessaires.

MME COCO

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ?

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

19. Résiliation du jumelage entre les communes de Wissous et de Balcombe

La ville de Wissous est jumelée avec la commune de Balcombe depuis 1987. Depuis 2010, il n'y a pas eu d'échanges et de projets communs avec la ville anglaise de Balcombe. L'association française chargée du jumelage de la commune de Balcombe a arrêté son activité en 2024, de plus cette ville a fait part de son impossibilité de poursuivre la relation avec la commune de Wissous. Il a donc été convenu officiellement de mettre fin au jumelage entre les deux communes. Il est demandé au conseil municipal de décider de mettre fin au jumelage entre la commune de Wissous et la commune de Balcombe.

M. LE MAIRE

Comme on l'a dit à la commission, la ville de Wissous est jumelée avec trois villes. Là, on vous parle de la ville anglaise de Balcombe. Stéphanie GASPARD a fait un gros travail pour essayer de retrouver un lien. Je vous propose, comme je l'ai fait à la commission, de vous lire le texte en anglais – non, je plaisante, en français, parce que, si je lis en anglais, je pense que vous allez difficilement comprendre mon non-accent. C'est le mail qu'on nous a envoyé à la suite d'une prise de contact qu'on a réussi à obtenir : « Stéphanie. Bonjour, désolé, il m'a fallu un certain temps pour vous répondre. Je suis le président du conseil paroissial de Balcombe. Nous n'avons pas de maire, car nous sommes trop petits, mais je dirige le conseil du village. Les personnes que vous cherchez sont moi et le greffier de la paroisse en copie ici. Le jumelage avec Wissous n'a cependant pas été organisé par la mairie de Balcombe, mais par une association française. Ce groupe a fermé ses portes l'année dernière, car le comité ne voulait plus diriger et aucun nouveau bénévole n'a pu être trouvé. Je ne suis pas sûr de ce que vous aviez en tête en matière

d'échange culturel ou autre, mais je suis au regret de vous annoncer que nous allons devoir mettre fin à ce jumelage. » L'objectif, c'était de reprendre contact avec les trois villes jumelées, donc on a pris contact avec les deux, la ville en Allemagne et la ville au Portugal. Là, on souhaite mettre fin à ce jumelage et la ville recherchera d'autres villes avec qui avoir des échanges culturels qui puissent s'opérer de façon régulière. Donc on devait faire un dépoussiérage, excusez-moi du terme, c'est pour ça qu'on vous propose ce soir, malheureusement, la résiliation du jumelage entre la ville de Wissous et la ville de Balcombe.

M. TOULY

Ce jumelage a été créé en 1987. Le Maire c'était Mme Herment.

M. LE MAIRE

Le 6 mai.

M. TOULY

On a passé un accord, enfin, un jumelage avec une paroisse, parce qu'il n'y avait pas de maire ?

M. LE MAIRE

En fait, c'était une association française à Balcombe qui gérât le jumelage.

M. TOULY

On a passé une convention avec une association française pour une paroisse qui est en Angleterre ?

M. LE MAIRE

Non, pour Balcombe, mais Balcombe est tellement petit que c'est la paroisse qui fait office de mairie, mais c'est l'association, c'est ce que je vous ai lu.

M. TOULY

C'est qui l'association française ?

M. LE MAIRE

C'était une association française. C'est une association, c'est comme nous, pendant un temps à Wissous, c'était une association qui gérât le jumelage.

M. TOULY

Depuis 2010, il n'y a plus rien. Et il a fallu attendre 15 ans pour qu'on mette fin à quelque chose qui n'existait plus depuis 2010. Bon, mais cela peut arriver.

M. LE MAIRE

En fait, il y a eu pas mal d'échanges de mails. Mme GASPARD a retrouvé des Français qui habitaient à Balcombe, qui avaient des connaissances avec l'association. Cela a mis 3 ans rien que pour essayer de trouver un contact. C'était compliqué.

Mme MICHON-TOULY

Pendant la Covid, on avait une relation un peu épistolaire avec une ville italienne et ça s'était très bien passé. Il n'y a rien eu depuis, non ?

M. LE MAIRE

Ce qu'on souhaitait, c'est dépoussiérer un peu les trois villes avec qui nous sommes jumelés avant de réaliser un autre jumelage. C'est vrai que c'était une ville avec des échanges de dessins.

MME MICHON-TOULY

Dépoussiérer ? Comme tu y vas, ça datait de la Covid.

M. LE MAIRE

Non, je parlais de Balcombe, on attendait avant de refaire. Il y a eu des échanges, notamment des échanges protocolaires, des échanges de vœux avec effectivement la ville en Italie où les enfants avaient fait les dessins.

MME MICHON-TOULY

Oui, c'était très dynamique.

M. LE MAIRE

Ça l'est toujours, c'est pour ça qu'il fallait mettre à jour les jumelages qu'on a actuellement pour ensuite créer les nouveaux jumelages. Cette ville était très proactive dans les échanges et avait accès sur les enfants et les dessins des enfants.

M. DE FRUYT

Juste pour information, sur Wikipédia, il y a bien marqué que Balcombe est jumelée avec Wissous depuis le 6 mai 1990. C'est absolument incroyable. Cela étant, plus sérieusement, évidemment, on supporte tout à fait le fait de trouver un substitut à la fin de cette aventure avec une entité du Royaume-Uni, qui ne peut être qu'une bonne chose pour des tas de points de vue, et particulièrement pour les plus jeunes générations.

MME COCO

Je propose de passer au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

AFFAIRES GÉNÉRALES

20. Tarifs d'occupation du domaine public relatif au stationnement des mobilités douces en libre-service

Dans le cadre du plan vélo adopté en décembre 2023, et en vue d'anticiper l'ouverture de la gare Antony-pôle Wissous centre, ainsi que facilité l'accessibilité des zones d'activités, la ville

souhaite faciliter l'accès aux mobilités douces, en mettant en place un service de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en libre-service. Ce service sera développé avec les communes voisines, pour garantir une offre cohérente et interconnectée. Le projet nécessite l'occupation du domaine public par les VAE de l'opérateur. Il est donc proposé au conseil municipal d'instaurer une redevance spécifique de 20 € par vélo et par an. Environ 40 vélos sont prévus la première année.

M. LE MAIRE

C'est un point sur lequel on a longuement échangé lors de la commission qui préparait ce conseil. L'objectif de cette délibération, c'est de définir un prix pour les vélos en libre-service. Vous savez qu'il y a des vélos qui sont utilisés dans beaucoup de villes aux alentours. Demain, un des points qu'on a évoqués, c'est l'arrivée de la ligne 18. On trouvait intéressant de consulter des entreprises qui gèrent des vélos en libre-service pour faire un test avant l'arrivée de la gare. Sur les villes d'Antony, de Chilly-Mazarin, c'est Lime, par exemple, qui est en place. Là, ce qu'on souhaite faire, c'est de passer la délibération d'indemnisation d'occupation du domaine public, parce que les vélos doivent être garés à des emplacements. Et après, une fois que la délibération est passée ce soir, de lancer une consultation. On est obligé de passer une consultation. On a décidé de mettre un prix de 20 euros par vélo par an. Ce prix est un prix défini au niveau même de l'agglomération. C'est le prix de 20 euros. Antony fait 30 euros, mais Antony a plus d'attractivité que Wissous pour ce type de prestations. Comme on l'a évoqué, une des craintes qu'on pouvait tous avoir, je crois, en commission, ce sont les vélos qu'on retrouve un peu partout dans la ville. Par exemple, si on prend ceux que je vois et que j'ai déjà utilisés, Lime, ce sont des vélos qui sont géolocalisés. Quand vous prenez avec une application, vous déverrouillez le vélo et ensuite, il y a une puce sur le vélo et ils voient si vous ne le mettez pas sur l'emplacement. Vous avez même maintenant des pénalités – alors, je ne les ai plus pour Lime, mais c'est quelque chose qu'on souhaite mettre. Sur les emplacements qui pourraient être imaginés sur Wissous, on a un quart qui est dans les zones d'activité et trois quarts qui sont dans la ville, en allant jusqu'à la Fraternelle, le Coteau. Après, cela va être redéfini, c'est une des questions qui avait été posée : c'est une étude qui avait été faite par la CPS sur l'emplacement des vélos. La CPS avait fait une application MaMob' pour, justement, sur la partie économique, savoir qui pourrait utiliser ce type de vélo et où il faudrait les mettre. Ce serait un peu réparti dans tout Wissous et l'objectif, ça serait de faire un test sur un an pour voir si les personnes sont disciplinées. On a déjà vu Lime, par exemple, ils peuvent agir 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, si les vélos ne sont pas sur les emplacements, mais quelle est le délai de réactivité ? Parce qu'ils peuvent intervenir, mais s'ils n'interviennent qu'une fois par semaine et que le vélo reste hors des clous... et surtout quelles sont les pénalités qu'ils mettent. Donc là, c'est vraiment vous proposer de mettre un prix par vélo, c'est ce qui se fait, par an, et de pouvoir tester avant l'arrivée de la ligne 18, parce que quand on voit, et M. TOULY l'avait dit au dernier conseil, le nombre de places vélo prévues à Antonypôle, je pense que cela peut être une alternative non négligeable. Par exemple, vous partez le matin, vous allez en bus parce qu'il ne fait pas beau, vous revenez le soir, il fait beau, il y a un vélo, vous avez une station, un emplacement à côté de chez vous. Les vélos Lime ou les concurrents, c'est plus comme les Vélib', où il y a toute une infrastructure sur laquelle se mettre. C'est un peu comme des vélos hybrides, ils se rechargent quand vous roulez et une fois par semaine ils viennent changer la batterie pour être sûrs d'avoir des batteries pleines. Donc là, c'est vraiment pour définir un prix pour pouvoir lancer une consultation dans un second temps.

M. DE FRUYT

Tout à fait favorable à l'opération, pas de remarque particulière sur le prix proposé de 20 euros, puisque ce n'est pas là le cœur du système, enfin, le cœur de la problématique. Le cœur de la problématique c'est, on l'espère, le succès de cette opération, avec Lime ou quelqu'un d'autre. À ce titre, je ne suis pas certain qu'on ne tire pas un peu court avec 40 vélos. À partir du moment où je crois que le succès de cette chose-là, c'est aussi le fait que celui qui veut a dans la tête que, s'il va sur ce point-là, il trouvera. Or, si on commence avec trop peu, cela va se retourner contre le produit. Sur les besoins, il y a ceux que vous avez mentionnés à terme pour la ligne 18, mais je crois que dès à présent on a un certain nombre de Wissoussiens qui vont prendre le RER à la Fraternelle et qui seraient sans doute contents d'avoir cette option, ou d'autres gens sur le secteur des bas de Fresnes et les Coteaux de Wissous maintenant pour venir en ville. Cela peut être une solution pour eux. On a, « de l'autre côté de l'autoroute », avec les Vergers, le bois Charlet et autres, où cela peut être aussi une solution, mais à condition d'être quasi certain d'avoir le produit si on veut le prendre. Sinon, on s'organise différemment. Donc, est-ce que l'on peut envisager le fait d'augmenter dès le départ ce nombre de 40 pour pouvoir couvrir suffisamment de spots ?

M. LE MAIRE

Le nombre de vélos est défini par le prestataire, c'est eux qui définissent le besoin, en disant qu'on n'a pas d'autre moyen que le vélo. C'est pour cela qu'on veut un contrat d'un an aussi, pour pouvoir le mettre en concurrence tous les ans, surtout au début, en disant que, si on trouve qu'il n'y a pas assez de vélos, on aura un élément pour pouvoir discuter. On verra dans la consultation ce qu'ils vont proposer. Sachant que ce qu'on évoquait, ce sont les vélos qui sont mis au départ à Wissous, c'est-à-dire qu'une personne qui vient avec un vélo d'Antony à Wissous, ce n'est pas compté dans le nombre, même si la personne après s'en sert pour aller de Wissous à Wissous. Je suis d'accord avec vous. Si on veut mettre que deux vélos par emplacement – je dis une bêtise – et qu'à chaque fois qu'on arrive, le vélo n'est pas disponible, ou si on a 5 vélos sur la même place et tout le reste est vide, c'est un problème. Là, c'est vraiment définir le prix, les modalités, j'ai noté votre remarque, voir comment on peut le tourner sans que ce soit rédhibitoire pour certains prestataires, parce qu'ils n'ont aucun élément de comparaison sur Wissous. J'ai peur que si on met trop d'exigences, du coup, personne ne réponde et qu'on se retrouve à ne pas avoir de système. C'est la crainte. Donc c'est de trouver le juste milieu.

M. TOULY

Oui, parce que vous avez parlé de ce projet dans le cadre de la future ligne 18 en octobre 2027, mais il y a le collège, il y a les pistes cyclables, donc ça pourrait être beaucoup plus en amont. Et puis est-ce qu'en fin de compte les gens qui habitent Wissous, en fonction des quartiers, en fonction du lieu de localisation de ces vélos, il y en a qui pourraient être soit les jeunes ou les moins jeunes, utiliser ce vélo même pour leur propre plaisir, parce qu'ils n'ont pas de vélo forcément, et pas forcément pour aller à la gare d'ailleurs. Il y a des besoins différents.

M. LE MAIRE

On a mis ça parce que, comme on a passé la délibération sur le point vélo et où on a mis le free cooling dans la délibération en disant « Pensez bien aux emplacements pour ce type de vélo », c'est pour ça qu'on a mis ce point-là. Mais effectivement il y a le collège, la ligne 18, Descartes. À Descartes, on peut y aller de façon rapide en vélo. Je pense que des personnes

qui n'investissent pas forcément dans un vélo, le fait d'avoir ce système peut leur permettre de se donner envie de passer le cap, demain d'acheter un vélo, parce qu'ils remarquent qu'ils l'utilisent régulièrement.

M. TOULY

Par rapport à ce que tu disais, parce qu'évidemment il y a la Fraternelle et le Coteau de Wissous qui pourraient être intéressés, mais sur le Coteau de Wissous il n'y a pas vraiment de pistes cyclables faciles à réaliser rapidement.

M. LE MAIRE

La seule possibilité c'est de réaliser une piste cyclable, sauf sous le premier pont en venant de la voie de Beuze, où nous devons mettre en place une circulation alternée et en profiter pour qu'il y ait également une voie pour les piétons. La problématique vient du fait que le premier pont est en un seul morceau, ce qui nous rend impossible le fait de l'élargir. Il faut qu'on trouve une solution pour pouvoir passer. C'est principalement ce pont qui est complexe, parce qu'il n'a pas de débord sur les côtés cela peut également permettre, peut-être, de limiter la vitesse le long de ce chemin.

MME COCO

Je propose de passer au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

III/DÉCISIONS DU MAIRE – Information au conseil municipal

N°	DATE	OBJET
25-01	06/01/25	Attribution de prestations de représentation et de conseils juridiques en droit public au cabinet d'avocats GARRIGUES BEAULAC ASSOCIES
25-02	06/01/25	Attribution de prestations de représentation et de conseils juridiques en droit privé au cabinet d'avocat SL AVOCAT
25-03	06/01/25	Attribution de prestations de représentation et de conseils juridiques en droit public au cabinet d'avocats PARME AVOCATS
25-04	06/01/25	Convention de réservation de 21 berceaux au sein de la structure Babilou Antony Chardonnerets auprès de la société EVANCIA
25-05	06/01/25	Contrat entre la Commune de Wissous et la société SPIE CITYNETWORKS pour la maintenance du système de vidéoprotection de la ville
25-06	06/01/25	Convention relative à la tenue de permanences des travailleurs sociaux de la maison des solidarités du territoire d'action départementale nord-ouest dans des locaux appartenant à la ville de Wissous

25-07	13/01/2025	Election des membres du jury, fixation de la prime versée aux soumissionnaires et fixation de l'indemnisation des membres du jury dans le cadre du marché public global de performance pour la conception, la réhabilitation, l'extension, l'exploitation et la maintenance du complexe sportif du Cucheron à Wissous
25-08	14/01/25	Demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'équipement de matériel scénique (spectacle vivant) auprès du Conseil Régional Ile-de-France concernant les travaux de réparation du gradin modulable de l'espace culturel Antoine de Saint Exupéry
25-09	20/01/25	Convention entre la commune de Wissous et Monsieur Cédric GENTHNER pour des actions de formations sur le positionnement et les gestes techniques professionnels d'interventions (GTPI) à destination des agents de la police municipale
25-10	27/01/25	Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Commune de Wissous avec VALOPHIS SAREPA
25-11	27/01/25	Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Commune de Wissous avec CDC Habitat Social
25-12	28/01/25	Contrat entre la Commune de Wissous et la société FORMAZIK pour l'organisation d'animations d'éveil au monde sonore et musical au multi-accueil « Les P'tits Loups »
25-13	29/01/25	Demande de subvention dans le cadre du soutien à l'équipement en vidéoprotection auprès du Conseil Régional Ile-de-France concernant les travaux d'extension du système de la Commune de Wissous
25-14	29/01/25	Demande de subvention dans le cadre du Fond interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) auprès de la Préfecture de l'Essonne concernant les travaux d'extension du système de la Commune de Wissous
25-15	03/02/25	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local concernant l'extension de l'accueil collectif de mineurs maternel espace enfance Arthur Clark- Phase 1
25-16	04/02/25	Attribution du marché concernant les travaux de rénovation thermique pour le groupe scolaire La Fontaine : chauffage – ventilation – rafraîchissement
25-17	06/02/25	Contrat entre la commune de Wissous et la société ETABLISSEMENTS BIARD ROY pour la vérification de l'installation paratonnerre et des sirènes et l'entretien des cloches et horloges sur les sites de l'Hôtel de ville, de l'église et du groupe scolaire La Fontaine
25-18	10/02/25	Convention de mise à disposition de matériel entre les communes de Wissous et de Massy
25-19	10/02/25	Contrat entre la commune de Wissous et la société SNAVEB pour l'entretien de bacs à graisse et d'une fosse septique
25-20	10/02/25	Acte modificatif N°1 du marché concernant les travaux pour la construction d'une crèche de 39 berceaux à Wissous
25-21	10/02/25	Contrats entre la commune de Wissous et la société ADS ASCENSEUR pour l'entretien et la maintenance d'ascenseurs, monte-charges et élévateur PMR
25-22	12/02/25	Contrat entre la commune de Wissous et l'association DANS LES BACS...A SABLE pour l'organisation d'un spectacle intitulé Les trésors du monde
25-23	21/02/25	Contrat de prestation de services pour l'utilisation d'un logiciel courrier LE PARAPHEUR
25-24	25/02/25	Convention entre la commune de Wissous et Interméta dans le cadre d'une formation professionnelle en faveur d'un agent
25-25	26/02/25	Autorisation de déposer un permis de construire relatif à des travaux d'extension de l'accueil collectif de mineurs de l'espace enfance Arthur Clark situé 26 rue du Général de Gressot parcelle cadastrée section AC n°402
25-26	03/03/25	Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux avec le SIGEIF – Programme 2025 rue Guillaume Bigourdan

25-27	03/03/25	Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'enfouissement des réseaux avec le SIGEIF – Programme 2025 rue de Wissous
25-28	04/03/25	Contrat entre la commune de Wissous et la société ABELIUM Collectivités pour la mise en œuvre de logiciels de gestion d'inscriptions dédiés au service Enfance et Petite Enfance
25-29	04/03/25	Convention relative à la mise en place de vacations de psychologue au sein du Multi-Accueil « Les P'tits Loups »
25-30	17/03/25	Contrat entre la commune de Wissous et la société ERI pour la maintenance des contrôles d'accès par bornes escamotables
25-31	17/03/25	Contrat entre la commune de Wissous et la société SOCOTEC ÉQUIPEMENTS pour la vérification des moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie de bâtiments communaux
25-32	18/03/25	Contrat entre la commune de Wissous et la société MILEADE pour l'organisation d'un séjour au Village Club Miléade Balaruc-les-Bains
25-33	19/03/25	Attribution du marché concernant le transport en commun des enfants
25-34	25/03/25	Contrat entre la commune de Wissous et SAVAC Voyages pour une journée découverte à MOULINS à destination du Bel âge
25-35	27/03/25	Contrat de location du grand plateau de l'espace culturel Antoine de Saint Exupéry entre la commune de Wissous et l'association FFDanse – Comité IdF
25-36	27/03/25	Contrat entre la commune de Wissous et la société LA FERME DE TILIGOLO pour l'organisation d'un spectacle au Multi-Accueil « Les P'tits Loups »
25-37	10/04/25	Contrat entre la commune de Wissous et la société SWANK FILMS DISTRIBUTION France pour la projection de cinémas en plein air sur le site de Wissous plage saison 2025
25-38	14/04/25	Attribution du marché concernant la fourniture et la pose de signalisations horizontales et verticales
25-39	15/04/25	Convention entre la commune de Wissous, le comité départemental des secouristes français croix blanche de l'Essonne et l'association des secouristes français croix blanche de Bondoufle pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la fête nationale du 13 juillet 2025
25-40	15/04/25	Convention entre la commune de Wissous, le comité départemental des secouristes français croix blanche de l'Essonne et l'association des secouristes français croix blanche de Bondoufle pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la fête de la musique du 21 juin 2025
25-41	15/04/25	Convention entre la commune de Wissous, le comité départemental des secouristes français croix blanche de l'Essonne et l'association des secouristes français croix blanche de Bondoufle pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la fête de la patate du 21 septembre 2025
25-42	15/04/25	Convention entre la commune de Wissous, le comité départemental des secouristes français croix blanche de l'Essonne et l'association des secouristes français croix blanche de Bondoufle pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la fête médiévale des 14 et 15 juin 2025

MME COCO

Concernant les décisions, nous allons les faire passer à l'écran et on va prendre les questions.

MME CORENWINDER

Je n'ai qu'une seule question sur les décisions. Cela concerne la n° 25-32. C'était pour avoir un petit retour sur la semaine des seniors à Balaruc. Je crois qu'elle a déjà eu lieu.

MME ROCHARD

Oui, c'était la semaine dernière. On est parti du dimanche au dimanche. C'était une semaine plutôt sympa. On a eu beau temps, on a fait plein de visites et de balades. C'était surtout temps libre le matin, visite avec un guide l'après-midi. On a découvert des lieux. Certains y étaient déjà allés, mais beaucoup ne connaissaient pas. Donc en détail on a visité la ville de Pézenas, qui est la ville de Molière. On a visité Narbonne, on a visité l'abbaye de Fontfroide, un lieu magnifique. On a visité des caves de vin, nous sommes allés déguster des huîtres et la visite de Sète aussi. J'ai passé une semaine très enrichissante. Il y avait une très bonne ambiance. Après, il faut aussi poser la question aux gens qui y sont allés, mais je pense qu'ils étaient tous ravis. Malgré le trajet de 800 kilomètres, les gens n'ont pas râlé, c'était une semaine très sympa et il a fait un super beau temps. Le site était magnifique, au milieu d'un grand parc à Balaruc, sur la presqu'île de Balaruc. On était à côté de l'établissement thermal, pour ceux qui connaissent. Donc, il y avait un parc, il y avait une piscine, on avait accès à plein d'animations, les nôtres et celles du centre, chacun a pu trouver ses activités sportives, promenades.

MME COCO

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant les décisions ? Non ?

IV/INFORMATION MONSIEUR LE MAIRE

- **Arrêté d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement concernant la société Blanchisserie de Paris à Chilly-Mazarin**

MME COCO

Passons aux informations du maire. La première, cela concerne l'arrêté d'installation classée pour la protection de l'environnement concernant la blanchisserie de Paris à Chilly-Mazarin. C'est à titre informatif. La blanchisserie de Paris, située 16 avenue Arago dans la zone industrielle La Vigne aux Loups, a déposé une demande d'enregistrement. Le numéro de la nomenclature, c'est 2340. Le type d'installation, c'est « blanchisserie, laverie de linge à l'exclusion de nettoyage à sec », visée par la rubrique 2345, la capacité de lavage de linge étant supérieure à 5 tonnes par jour. Dans le cas présent, on est sur une production moyenne de 22 tonnes de linge par jour, avec une production de pointe à 26 tonnes de linge par jour. C'est principalement à destination des hôtels. Après une brève lecture, cela concerne surtout les portes coupe-feu allant de 30 minutes à 1h. Cela dépend des locaux. Généralement, c'est une demi-heure pour les bureaux et pour les locaux sociaux, donc toilettes, couloirs, etc., et plus du coup pour le reste. Il est aussi question de plusieurs bonbonnes de gaz et d'accessibilité pour les pompiers en cas d'incendie ou autre.

M. DE FRUYT

La localisation est de l'autre côté de l'autoroute, pas directement en contact avec Wissous, donc, pour le dire poliment, cela ne nous concerne que très indirectement.

MME COCO

C'est ça. C'est à titre informatif. Le deuxième point, c'est la consultation publique relative à la création d'un centre de données informatiques à Rungis.

- **Consultation publique relative à la création d'un centre de données informatiques à Rungis**

M. LE MAIRE

Oui, donc vous n'êtes pas sans savoir, notamment les membres du collectif de Montjean, qu'il y a un petit data center qui se construit. Quand je dis « petit », je suis péjoratif, c'est un énorme data center à Rungis. Nous avons reçu en mairie, le 18 mars, un courrier du préfet du Val-de-Marne pour la consultation du data center. Il fallait que tout soit terminé fin avril afin de mettre des remarques pour le présenter en conseil municipal. L'avis de la MRAE a été rendu le 7 mai et il a été mis le 12 mai sur la plate-forme. Donc, le conseil municipal devait émettre un avis sans avoir notamment les remarques qui sont intéressantes de la MRAE, notamment sur le bruit, enfin sur pas mal de points. Ce que nous vous proposons, c'est qu'on puisse, et je sais que certains d'entre vous, via le collectif, vont mettre des remarques, c'était de pouvoir mettre des remarques. Pour vous donner un exemple, vous passez la Fraternelle, vous descendez dans la cuvette où il y a le tram et vous prenez à droite dans la Silic, là où il y a les centres d'examen. C'est tout le secteur qui est ici. Je me suis amusé à faire un tableau comparatif entre le data center de Wissous et celui de Rungis : il est six fois plus important, pour vous donner une taille. Vous avez des salles informatiques sur cinq niveaux, je crois. En termes de hauteur, c'est plus de 37 mètres de haut. C'est un énorme. C'est une zone d'activité, la Silic, mais les habitations les plus proches ne sont pas à Rungis, elles sont à Wissous, à la Fraternelle. Il y a tout un projet des Malouines qui n'est aussi pas loin. La MRAE soulève certains points – l'alimentation pour une telle structure RTE. Les pylônes les plus proches sont à Montjean. J'ai déjà alerté le maire de Rungis, mais je lui ai dit que je mettrai un commentaire sur ce point. Effectivement, les habitations les plus proches sont à la Fraternelle. Qu'en est-il des mesures sonores ? Je pense que vous avez lu l'avis de la MRAE, c'est un point qui revient quand même pas mal sur ce data center, notamment par rapport aux nuisances sonores aux alentours. Donc voilà, nous sommes en train de terminer d'étudier toute cette partie-là. Les réseaux de chaleur existent déjà dans cette zone-là. Je pense que ce projet, ils l'avaient depuis longtemps, M. TOULY, parce que je ne sais pas si vous vous rappelez, ils voulaient le mettre aux Avernaises, enfin vers la Fraternelle, il y a un moment. C'est un point en information du maire que nous voulions vous soulever. N'hésitez pas à aller consulter, vous tapez « data center Rungis Val-de-Marne » et vous arrivez directement sur le dossier de l'enquête publique. Le dossier est important. La première réunion publique a eu lieu sans avoir l'avis de la MRAE, ce que je trouve un peu dommage. Donc il y a une réunion publique le 18 juin, mais je trouve que la MRAE, même s'ils ne voient pas tous les sujets, c'est un point intéressant si on veut limiter ces lectures pour les parties remarques. Alors, le projet n'est pas sur Wissous, mais nous devons attirer l'attention sur les nuisances que cela pourrait engendrer, surtout le fait que ce soit dans une zone où Rungis n'a aucune habitation autour. D'ailleurs, c'est ce que soulève la MRAE dans sa page 19 ou 20 sur la partie du bruit.

M. DE FRUYT

Quelques points. Nous étions présents à la première réunion où il n'y avait pas, en effet, encore l'avis de la MRAE, mais le président de la MRAE est intervenu. Je profite de cette occasion pour rappeler un des éléments qu'il nous a livrés : il nous a rappelé que, lorsqu'on nous présente le risque d'arrêt et donc le risque de démarrage des groupes électrogènes, le chiffre qu'on nous donne, c'est la moyenne sur la France, mais une moyenne, c'est fait d'éléments très disparates. Il nous a cité l'exemple, pas à Tataouine, mais aux Ulis, où il y a quelque temps le data center

a subi les effets d'un incendie dans un transformateur qui l'a fait tourner sur ses groupes de générateurs pendant 270 heures. Donc, la problématique du bruit exceptionnel est énorme, enfin, peut être énorme et extrêmement impactante. Le deuxième élément que je profite de souligner par mon intervention, c'est qu'en effet un des gros atouts de Rungis, c'est d'avoir ces réseaux de chaleur. Puisque là, je viens de parler du bruit exceptionnel des générateurs, mais il y a le bruit sinon continu des ventilateurs : lorsque l'on ne disperse pas la chaleur dans le liquide, il faut la disperser dans l'air. Il faut donc évidemment beaucoup plus d'air que de liquide pour disperser la chaleur et cela suppose des ventilateurs et les ventilateurs, c'est un bruit constant qui affecte tout l'environnement. Et donc, comme vous, nous encourageons vivement tout le monde à donner son avis sur cette opération. Je suis simplement un tout petit peu surpris du ratio que vous donnez entre celui de Wissous et celui de Rungis. Le chiffre que j'ai en tête, celui de Rungis, c'est une puissance de 130 MW. C'est pour cela que je vous posais la question : celui de Wissous, lequel ? Certes, le premier qu'ils ont déclaré est déclaré à 19,8, le deuxième à 49,4 de mémoire, mais on sait que l'intégralité du projet est dans son ensemble de l'ordre de 80.

M. LE MAIRE

Il faut faire attention aux mégawatts. Les 130 mégawatts, c'est la consommation électrique. Les 49,5 que vous évoquez, les 89,1, le souhait final, c'est des mégawatts thermiques. En fait, ce qui est soumis aux ICPE, c'est ce qui est créé par les groupes électrogènes. Sur Rungis, c'est 465 mégawatts thermiques et ils demandent la possibilité, dans l'arrêté ICPE de monter à 505 mégawatts thermiques. Donc effectivement, les 49,5 et les 89,1, in fine, ce sont des mégawatts thermiques. Quand vous recherchez, ils demandent 505 mégawatts thermiques. C'est ça qui est soumis à l'ICPE : la puissance thermique des groupes électrogènes. C'est cela qui déclenche les phases ICPE.

M. DE FRUYT

Oui, tout à fait, la phase étant déclenchée dès 50, puisque c'est en 50 qu'ils basculent dans la procédure la plus contraignante. Le dernier élément auquel il faut, je dirais, que la majorité comme l'opposition sans doute doivent être attentives, ce sont les nouvelles obligations liées à Orly, qui deviennent sans doute un certain atout quant au contrôle des nuisances des data centers. Alors oui, il y a la hauteur, mais surtout les émissions des générateurs. Les générateurs, dans leur fonctionnement, émettent des ondes par définition et cela peut gêner les éléments de l'aéroport d'Orly. Or, pour l'instant, vous l'avez souligné, on l'a souligné aussi dans l'enquête publique, il y a un grand flou sur les limites. La DGAC nous dit : « Venez me voir, je vous dirai quoi. » Ce serait quand même beaucoup plus intelligent qu'ils donnent des éléments en amont pour que l'on puisse éviter d'avoir des gens qui s'installent et à qui on dira après : « Tiens, vous allez rire, vous n'allez pas pouvoir faire tourner vos équipements parce que cela gêne les avions. » On sent bien qu'à ce moment-là il y aura un problème.

M. LE MAIRE

Ils ont même eu un refus par rapport à la hauteur. C'est pour ça que je précisais la hauteur, parce que c'est un des premiers points sur lesquels on avait interrogé la DGAC. On est à 18 mètres, ils sont à 37 mètres et ils avaient fait une erreur de NGF. Du coup, ils ont revu le niveau.

M. TOULY

C'est indirectement dans le sujet. On a quand même deux zones : le Coteau de Wissous et la Fraternelle. La Fraternelle, ils vont avoir dans quelque temps 1 200 salariés qui vont s'installer à proximité et de l'autre côté le data center, donc ils vont être bien entourés. Ça, c'est un problème pour les habitants locaux, même si jusqu'à maintenant peut-être qu'ils ne le perçoivent pas, mais ils vont bientôt le percevoir. Et puis, il y a aussi le Coteau de Wissous. Je suis allé hier rue de Montjean. On en avait parlé avec le PLUi de l'agglomération dont fait partie Fresnes, mais la rue de Wissous est partagée, c'est moitié Wissous, moitié Fresnes. On a vu que le local ou le parking des témoins de Jéhovah est complètement détruit et qu'en face il y a un nouveau projet immobilier. Donc un nombre de véhicules absolument invraisemblables va passer dans la rue de Wissous, parce que la rue perpendiculaire où il y a plein d'immeubles déjà qui existent est en sens unique. Et donc les gens de Fresnes vont tomber dans la rue de Wissous. Alors là, bonjour la circulation dans la journée. Déjà – cela m'a été rapporté par des personnes qui habitent là-bas – une fois, une ambulance n'a pas pu passer parce que c'était complètement bouché. Donc ce sont les éléments de notre ville et ils sont évidemment à côté de Fresnes, à côté de Rungis et en tout cas, là, on voit qu'ils sont les dindons de la farce, parce que franchement, s'ils veulent partir pour vendre leur maison et que tout ça s'installe, ils ne vont pas vraiment vendre à un prix très important. Et s'ils veulent rester, déjà ils avaient les nuisances d'un certain nombre de choses, mais là, ça se rajoute en plus. Comme on parlait tout à l'heure d'Antony-pôle, on n'est pas contre le projet, mais cela a des conséquences aussi, moins évidentes quand même que pour ceux qui habitent au Coteau de Wissous et à la Fraternelle.

M. LE MAIRE

Juste pour terminer, en termes de remarques par rapport à ce que vous dites, M. TOULY, je ne savais pas qu'ils avaient cassé le parking des Témoins de Jéhovah, je vais aller voir. Ils l'ont cassé ? Ils voulaient le végétaliser, mais il me semble qu'ils n'ont pas déposé de dossier. Effectivement, vous avez vu, quand vous prenez la rue de Wissous, on avait refait tout le marquage au sol et Fresnes s'était engagé à le faire aussi pour avoir une uniformité. Ils n'ont rien fait. J'ai rencontré à deux reprises la maire de Fresnes, qui s'en fout carrément. On le voit bien, quand on a passé la délibération quand il y avait eu l'enquête publique pour le quartier La Cerisaie, le matin avant notre conseil, elle avait déjà fait les changements alors qu'elle était encore en enquête publique. Donc effectivement, c'est le PLUi, mais c'était sa volonté. Je ne vous cache pas que là, on regarde si on ne peut pas mettre en impasse, comme il y a une partie de la rue qui est encore à Wissous au bout, savoir si on ne peut pas mettre en impasse et bloquer totalement Fresnes. Au bout d'un moment, toute la circulation va descendre et ne pourra plus tourner par la gauche et sera obligée d'aller dans le centre-ville de Fresnes. Là, il y avait des travaux pendant pas mal de temps, donc on n'a pas pu le faire, mais je pense qu'on va faire un test, on peut se marrer. Elle m'aurait répondu en disant « vis-à-vis du plan de circulation » ou même le petit bout qu'elle a fermé et qui oblige à faire tout le tour pour x raisons, je peux l'entendre, mais elle n'a pas répondu. J'ai essayé de l'appeler, elle m'a dit : « De toute façon, c'est sur Fresnes, tant que c'est sur Fresnes, je fais ce que je veux. » J'ai appelé un ancien élu de Wissous qui est au conseil municipal en l'alertant en disant : « Mais vous ne vous rendez pas compte, en plus avec les constructions qui vont venir. Si vous ne voulez pas de concertation et de réflexion en commun, c'est stupide, on peut trouver des solutions à deux ». Ils nous ont imposé de faire le marquage au sol, de faire les stationnements alternés pour les voitures, on l'a fait, ils ne l'ont pas fait. C'est dommage.

M. TOULY

Ce n'est pas seulement la ville de Fresnes, c'est le plan local d'urbanisme intercommunal.

M. LE MAIRE

Oui, mais c'est la ville de Fresnes qui a changé le stationnement avant la consultation. Alors autant sur le plan local, sur la construction des bâtiments, le fait qu'ils les aient mis tout ce qu'on a mis dans l'enquête – il n'y avait plus de recul, ils supprimaient un bâtiment et on voyait quand même la trace du bâtiment potentiel dans une deuxième phase – ça, je veux bien entendre que c'est le PLUi, mais ce qui est circulation, c'est de la police du maire. Elle l'a fait sans nous avertir. Et je vous rejoins, les nuisances, le quartier, c'est 900 logements ou je ne sais plus, on l'avait vu en conseil, c'est énorme, et toutes les voitures vont vers Wissous. On ne peut pas accepter cela.

M. TOULY

Uniquement vers le centre-ville de Fresnes, mais aussi vers La Cerisaie.

M. LE MAIRE

Non, si nous on bloque la rue, ils ne peuvent que descendre. Il faudra qu'ils tournent à droite, puis encore à droite pour retourner, parce qu'après, on n'est pas sur Wissous, donc je ne peux pas changer les sens des rues.

- **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le domaine de Montjean**

M. LE MAIRE

Comme vous l'avez vu dans la Gazette, pour le château de Montjean – qui a été acheté, pour ceux qui ne le savent pas, en 1999 – on souhaite lancer une AMI, un Appel à Manifestation d'Intérêt. Cela fait trois ans qu'on est sur le sujet. Là, il y a eu un cabinet d'études porté par la CPS qui a échangé avec beaucoup de partenaires. Il y a une démarche qui est ouverte. Nous, ce qu'on souhaite, c'est de trouver un porteur de projet, en gros pour qu'il réhabilite et valorise le château et les annexes, pas le parc, afin de créer un pôle d'activité – quand on dit un pôle d'activité, ce sont des activités culturelles, pour rappel. On souhaite, et on l'a bien précisé dans l'AMI, que le parc reste ouvert, que le château reste la propriété de la commune. Donc là, on va lancer l'AMI. Le premier appel à projets, par exemple, cela peut être Château Forme qui souhaite rénover le château, faire une activité pendant 30 ans et après le restituer à la commune rénové. Ça peut être un restaurant, ça peut être une salle des fêtes qui manque sur Wissous, mais uniquement sur l'emprise du bâti, pas sur le parc. Le parc restera à la ville. Ce qu'on a souhaité, on a un peu changé au vu de l'échéance électorale, c'est que là, on a lancé la phase 1 qui va se finir au mois de septembre. On a demandé à ce qu'il y ait une restitution au sens large de l'étude qui a été faite par Granito et des premiers retours d'activité qu'on a, pour que la population puisse s'exprimer. Après, on mettra en stand-by jusqu'en mars 2026 et c'est l'équipe municipale qui gagnera en mars 2026 qui souhaitera soit prendre un des sujets proposés, soit totalement arrêter. C'est une mission qui s'étend sur deux mandats. C'est ce qu'on appelle effectivement la phase 1, c'est un dépôt d'intention. Peut-être qu'on n'aura personne qui va répondre, peut-être qu'il y aura des organismes, on verra, mais voilà, c'est ce qu'on vous propose. Ce que je souhaitais vous préciser, c'est qu'aucun engagement ne sera pris avant les élections de mars 2026. Là, il s'agit de susciter l'intérêt et de savoir ceux qui

seraient potentiellement intéressés et pour quelle activité. On vous propose de faire une restitution au conseil municipal et à la population à la fin, vers l'automne. On n'aura pas des croquis, mais on dira, par exemple, « il y a un restaurateur qui est intéressé ».

M. DE FRUYT

Bien noté et sans polémique aucune, il était temps. J'étais Wissoussien comme vous d'ailleurs lorsque cela a été acheté. Ah, pardon, donc j'étais moi Wissoussien lorsque cela a été acheté. Je me souviens de l'état dans lequel c'était quand on l'a acheté et je vois l'état maintenant, quelle tristesse.

M. LE MAIRE

D'ailleurs, on voit dans la délibération qu'on a passée au dernier conseil de l'Urbex et on voit les différences, l'avancement de la dégradation. Donc là, il y a eu de gros sujets, mais il faut qu'il y ait dans les 5-6 prochaines années une décision. C'est pour cela qu'on ne voulait pas stopper en attendant les élections, il fallait qu'on lance l'incitation. Peut-être que la future équipe municipale ne souhaitera pas aboutir, mais au moins elle pourra faire un choix sur ce sujet-là, lancer quelque chose d'autre.

M. TOULY

Vous avez dit qu'à partir du 1^{er} septembre c'est la campagne électorale. Par rapport à la Gazette, l'édito, les tribunes, est-ce qu'on considère qu'il y en a plus puisqu'on rentre dans la période ou pas ?

M. LE MAIRE

Je ne sais pas, c'est un sujet sur lequel on va interroger nos conseils et les services. Je préfère ne pas vous donner une fausse information, une mauvaise information.

Il est 22h58, je vous propose de lever la séance de ce conseil municipal. Potentiellement, on se revoit avant le mois d'août, donc ça sera soit fin juin, soit juillet. Pourquoi ? Parce que le conseil communautaire doit valider la répartition des sièges des différentes communes pour le prochain mandat et la délibération doit passer avant le 28 août. C'est ce qui est imposé par la loi. S'ils restent dans l'égal, je crois qu'on n'a pas l'obligation de délibérer, donc il n'y aura peut-être pas de conseil. S'il y a une modification, Wissous se retrouve avec un siège – il y a deux villes qui perdent un siège de représentant à l'agglomération, c'est Wissous et Épinay-sur-Orge. J'ai demandé au président de l'agglomération de modifier la règle. Enfin, c'est une nouvelle méthode de calcul, mais il faut une parité, donc on ne peut pas rajouter que deux sièges à Wissous et Épinay, il faut rajouter neuf sièges supplémentaires. C'est une proposition que j'ai faite, il y a eu un bureau des maires, cela a été refusé. La raison est que pour les communes qui n'ont qu'un siège, aujourd'hui, ils ont un siège sur 78, demain, ils n'auraient qu'un siège sur 86, donc on dilue leur pouvoir de vote. Toutes les décisions se passent en commission ou en bureau et, si une commune met un veto, le sujet n'est pas présenté.

Fait à Wissous, le 13 juin 2025


Léna COCO
Secrétaire de séance


Le Maire,
Florian GALLANT

